Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Direction régionale
Des affaires culturelles

Arrêté n° **13001-2003**

Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme
Commune de AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive ;

Vu le décret n°2002-89 du 16 janvier 2002 relatifs aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article Ier ;

Considérant les éléments de connaissance du patrimoine archéologique recensés sur la commune d'Aix-en-Provence, mis en évidence lors de fouilles entreprises à l'occasion de projets d'aménagement et d'urbanisme ou de recherche programmée, lors de campagnes de prospection-inventaire, lors du dépouillement de la documentation écrite ; que ces éléments permettent de présumer que des vestiges archéologiques nombreux ou importants sont présents sur les terrains inclus dans le périmètre des zones ; que leur protection implique que l'ensemble des dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers soient transmis au préfet de région ; considérant toutefois que dans les zones n° 9, n° 16 et n° 18, la protection des vestiges ne rend pas nécessaire la transmission de ces dossiers lorsqu'ils sont relatifs à des travaux affectant une superficie au sol inférieure à 2 000 m2 ; considérant toutefois que dans les zones n° 24 et n° 28 la protection des vestiges ne rend pas nécessaire la transmission de ces dossiers lorsqu'ils sont relatifs à des travaux affectant une superficie au sol inférieure à 4 000 m2

ARRÊTE

Article 1er

Sur la commune d'Aix-en-Provence, sont déterminées trente-cinq zones géographiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1° de l'article 1er du décret n° 2002-89 susvisé ; cf. pièce annexe n° 13001-I1, échelle 1/105 000.

La zone n° 1 (Bregançon, section MY partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait de plan cadastral au 1/5 000 (13001-C2)

La zone n° 2 (Grand Saint-Jean, section NC partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait de plan cadastral au 1/10 000 (13001-C3)

La zone n° 3 (Lignane, sections NE partiel, NH partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait de plan cadastral au 1/5 000 (13001-C4)

La zone n° 4 (Rians, section NO partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait de plan cadastral au 1/5 000 (13001-C5)

La zone n° 5 (Mikely, Puyricard, section NP partiel, NR partiel, NV partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C6)

La zone n° 6 (Bastide de Truillas, section OY partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C7)

La zone n° 7 (Couteron, section PH partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C8)

La zone n° 8 (Fontrousse, section OX partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C9)

La zone n° 9 (La Calade, Puyricard, sections OC partiel, OY partiel, NW partiel, NX total, NY total, NZ total) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C10)

La zone n° 10 (Antonelle, sections OC partiel, OD partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C11)

La zone n° 11 (La Bastide Forte, section MI partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C12)

La zone n° 12 (Les Mourgues, sections ML partiel, MR partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C13)

La zone n° 13 (La Mignarde, Le Cappeou, section DT partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C14)

La zone n° 14 (Centre ville, Les Lauves et Aqueduc de Traconnade, sections AB total, AC total, AD total, AE total, AH total, AI total, AK total, AL total, AM total, AN partiel, AO total, AP total, AR total, AS total, AT total, AV total, AW partiel, AY partiel, AZ total, BA partiel, BE partiel, BH partiel, BI partiel, BK total, BL total, BM partiel, BN partiel, BO partiel, BP partiel, BX partiel, BZ partiel, CE partiel, CN partiel, CS total, CT total, CV total, CW partiel, CX partiel, CY partiel, DA partiel, DB partiel, DC partiel, DL partiel, DM partiel, DN partiel, DO partiel, DP partiel, DR partiel, DS partiel, DZ partiel, EA partiel, OH partiel, ON partiel, OP partiel, OR partiel, OS partiel, OT partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/12 500 (13001-C15)
Extrait cadastral 1/12 500 (13001-C16)

La zone n° 15 (Saint-Mitre, Ravanas, section LY partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C17)

La zone n° 16 (Le Pigonnet, section CH partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C18)

La zone n° 17 (Pont de l'Arc, sections CB partiel et EX partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C19)

La zone n° 18 (Parade, Beauvalle, sections BT partiel, CI partiel, CK partiel, EW partiel, EX total, EY partiel, HW partiel, HX total, HY partiel, HZ partiel, ID partiel, IO partiel, IP partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/15 000 (13001-C20)

La zone n° 19 (La Félicité, section HW partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C21)

La zone n° 20 (La Blaque ouest, section IA partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C22)

La zone n° 21 (La Blaque sud-ouest, section IA partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C23)

La zone n° 22 (Luynes Saint-Jean, section HS partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C24)

La zone n° 23 (Luynes Saint-Martin, section HD partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C25)

La zone n° 24 (Rampelin, Les Trois Pigeons, sections HC partiel, HD partiel, HK total, HL partiel, HP partiel, HS partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/16 000 (13001-C26)

La zone n° 25 (Saint-Hilaire, sections HL partiel, HM partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C27)

La zone n° 26 (Robert, section HR partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C28)

La zone n° 27 (Loqui, section KM partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C29)

La zone n° 28 (Plan d'Aillane, sections KD partiel, KI partiel, KL partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C30)

La zone n° 29 (La Gremeuse, La Grande Duranne, sections KB partiel, KC partiel, KV partiel, KW partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/12 500 (13001-C31)

La zone n° 30 (La Valette, Saint-Pons, sections KO partiel, KR partiel, KS partiel, KT partiel, LI partiel, LM partiel, LN partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C32)

La zone n° 31 (Saint-Pons, section LK partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C33)

La zone n° 32 (Clos Marie-Louise, section LE partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C34)

La zone n° 33 (Meynes, section LD partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C35)

La zone n° 34 (La Mérindole, sections KW partiel, LE partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/5 000 (13001-C36)

La zone n° 35 (Abri des Pins, section LC partiel) concerne toutes les parcelles totalement ou partiellement comprises dans le périmètre délimité sur les documents annexés au présent arrêté :

Extrait de carte au 1/105 000 (13001-I1)
Extrait cadastral 1/10 000 (13001-C37)

Article 2

Dans les zones n° 1, n° 2, n° 3, n° 4, n° 5, n° 6, n° 7, n° 8, n° 9, n° 10, n° 11, n° 12, n° 13, n° 15, n° 17, n° 18, n° 19, n° 20, n° 21, n° 22, n° 23, n° 24, n° 25, n° 26, n° 27, n° 28, n° 29, n° 30, n° 31, n° 32, n° 33, n° 34 et n° 35 délimitées à l'article 1er, alinéa 2 et suivants, tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 21-23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence

Cedex) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3

Dans les zones n° 9, n° 16 et n° 18 délimitées à l'article 1er, alinéas 2 et suivants, seuls les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers portant sur une superficie supérieure à 2000 m2 devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence Cedex), afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 4

Dans les zones n° 24 et n° 28 délimitées à l'article 1er, alinéas 2 et suivants, seuls les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers portant sur une superficie supérieure à 4000 m2 devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence Cedex), afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 5

Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et transmis par le Préfet du département des Bouches-du-Rhône au maire d'Aix-en-Provence qui procédera à leur affichage pendant un mois en mairie à compter de leur réception.

Article 6

L'arrêté et ses annexes seront tenus à disposition du public à la mairie d'Aix-en-Provence et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7

La zone déterminée à l'article premier du présent arrêté se substitue aux zones archéologiques précédemment définies sur les documents d'urbanisme.

Article 8

Le Directeur régional des affaires culturelles, le Préfet du département des Bouches-du-Rhône ainsi que le maire de la commune d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 31 JUIL. 2003

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles,

Jérome BOUET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : vue générale

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-I1

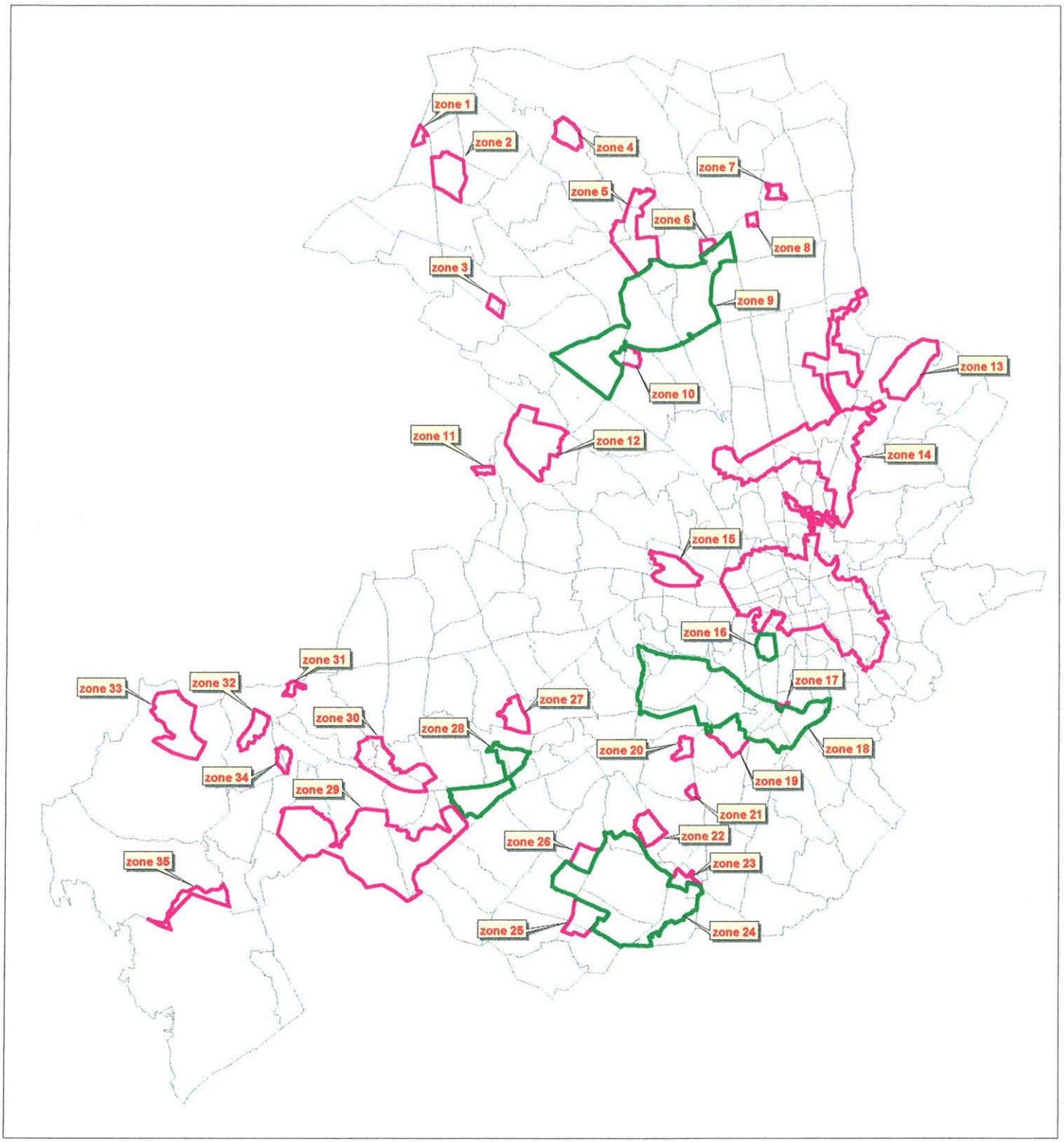

emprise des zones de saisine sans seuil de surface

emprise des zones de saisine avec seuil de surface

limite de section

Echelle 1/105 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 1 (Brégançon)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C2

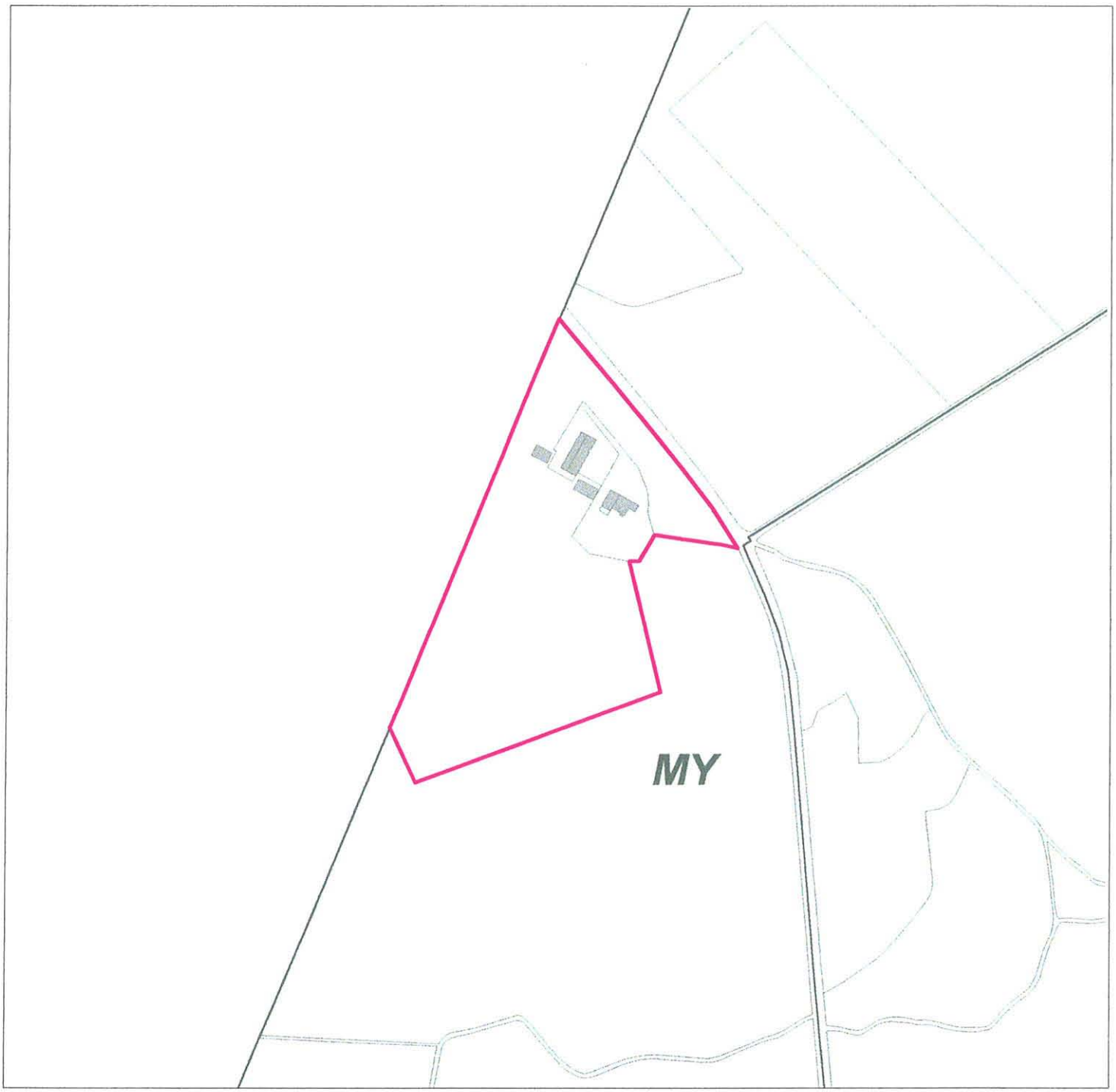

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 2 (Grand Saint-Jean)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C3

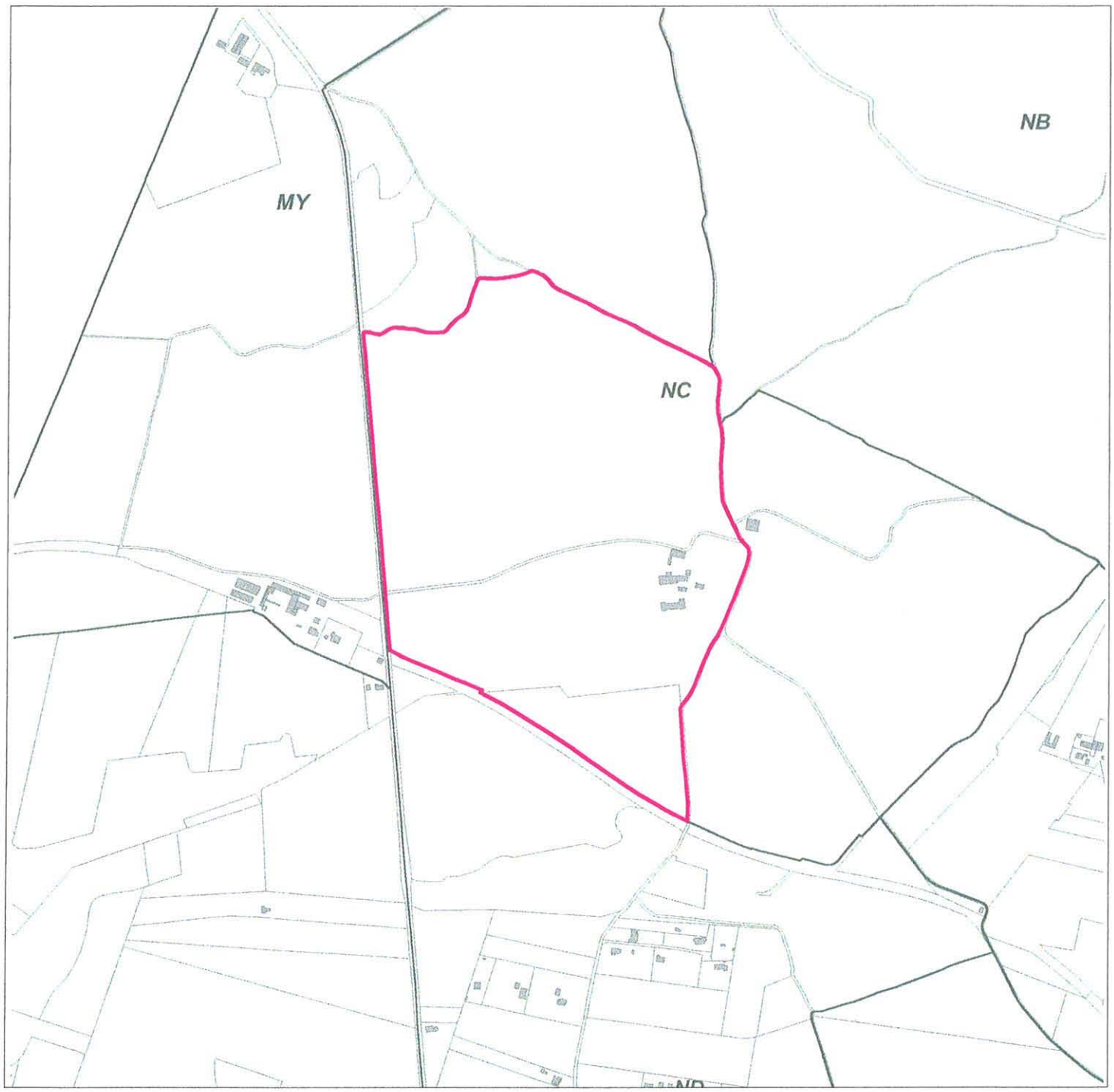

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 3 (Lignane)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C4

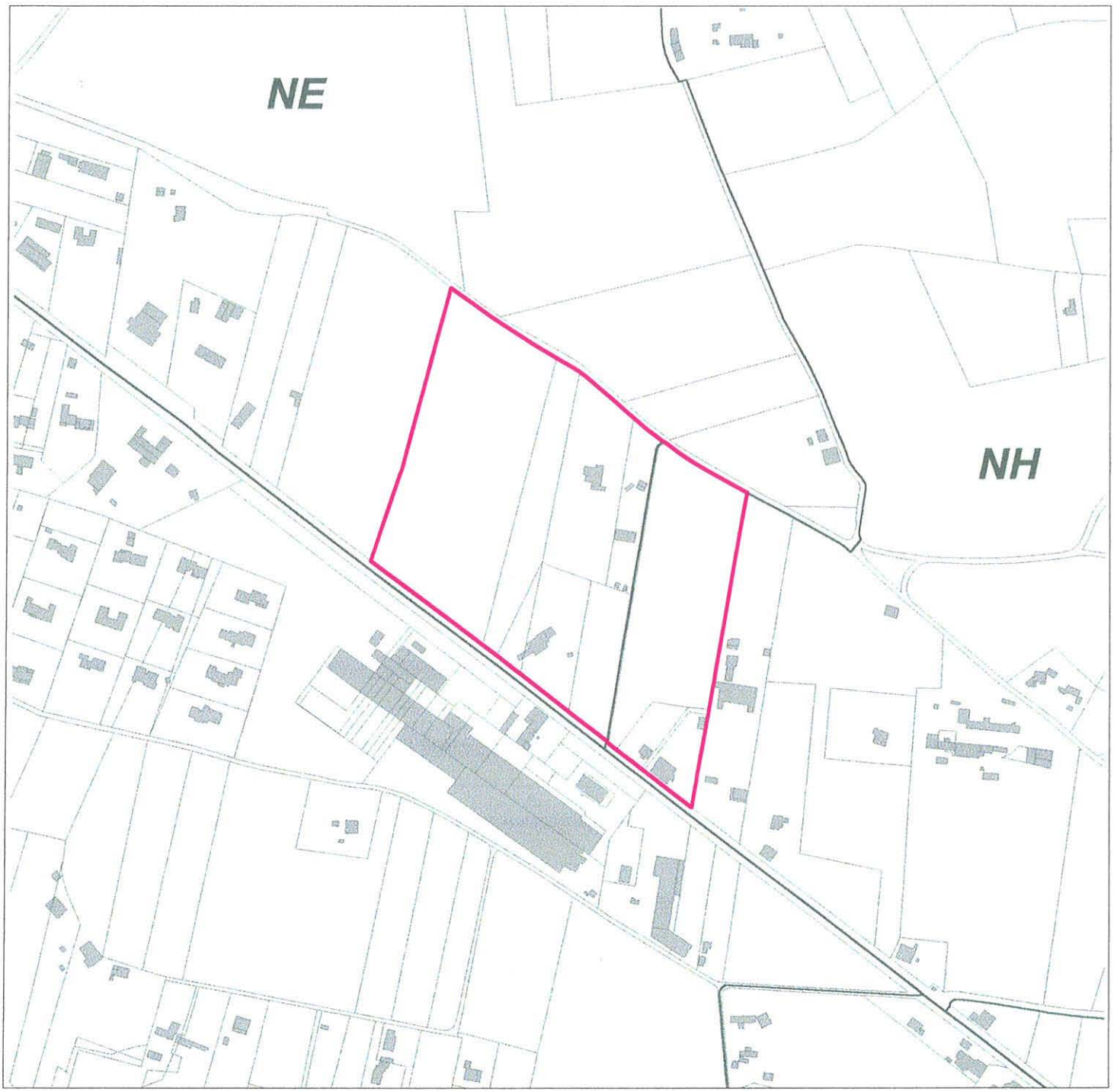

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 4 (Rians)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C5

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 5 (Mikely, Puyricard)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C6

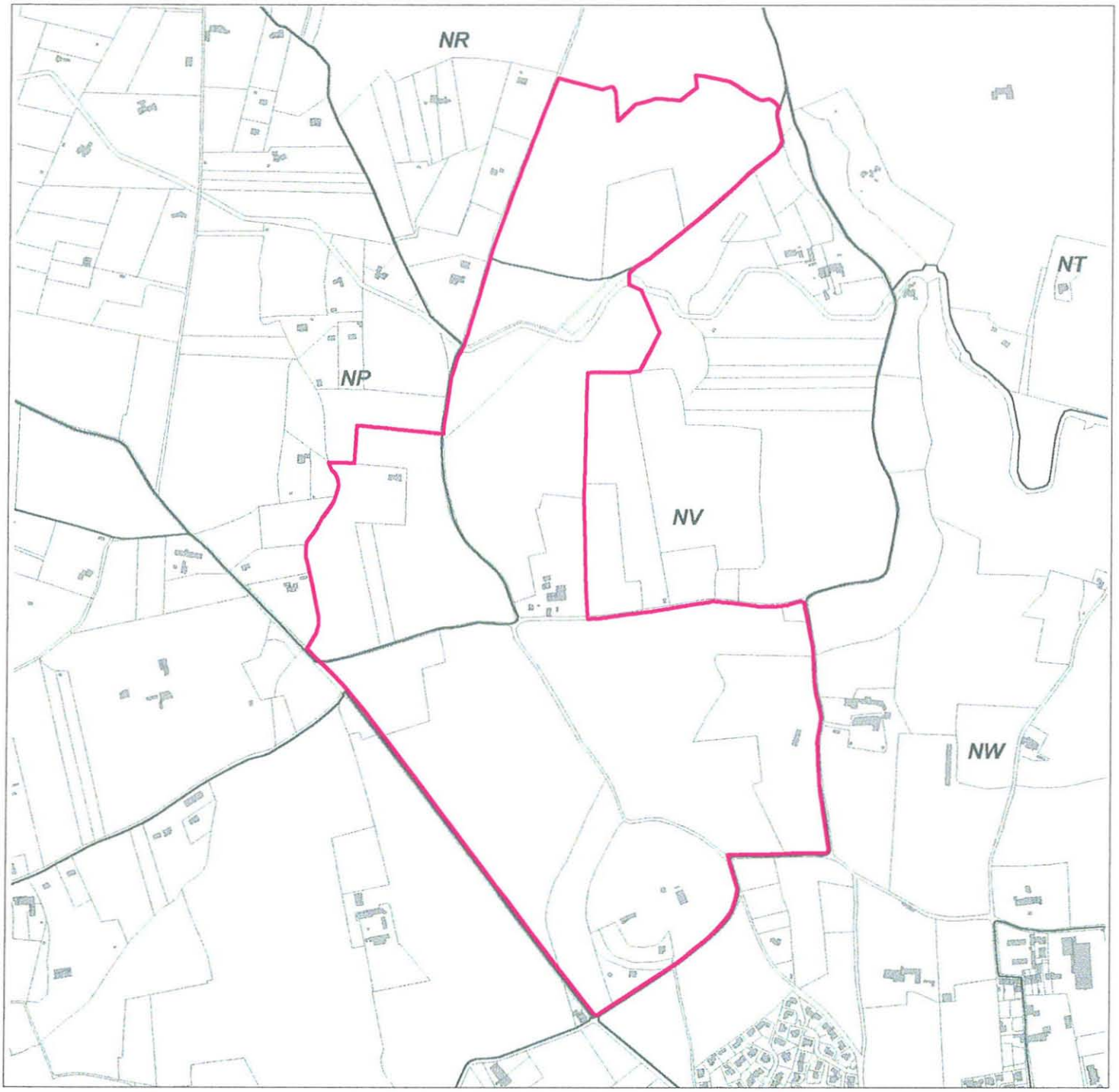

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 6 (Bastide de Truillas)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C7

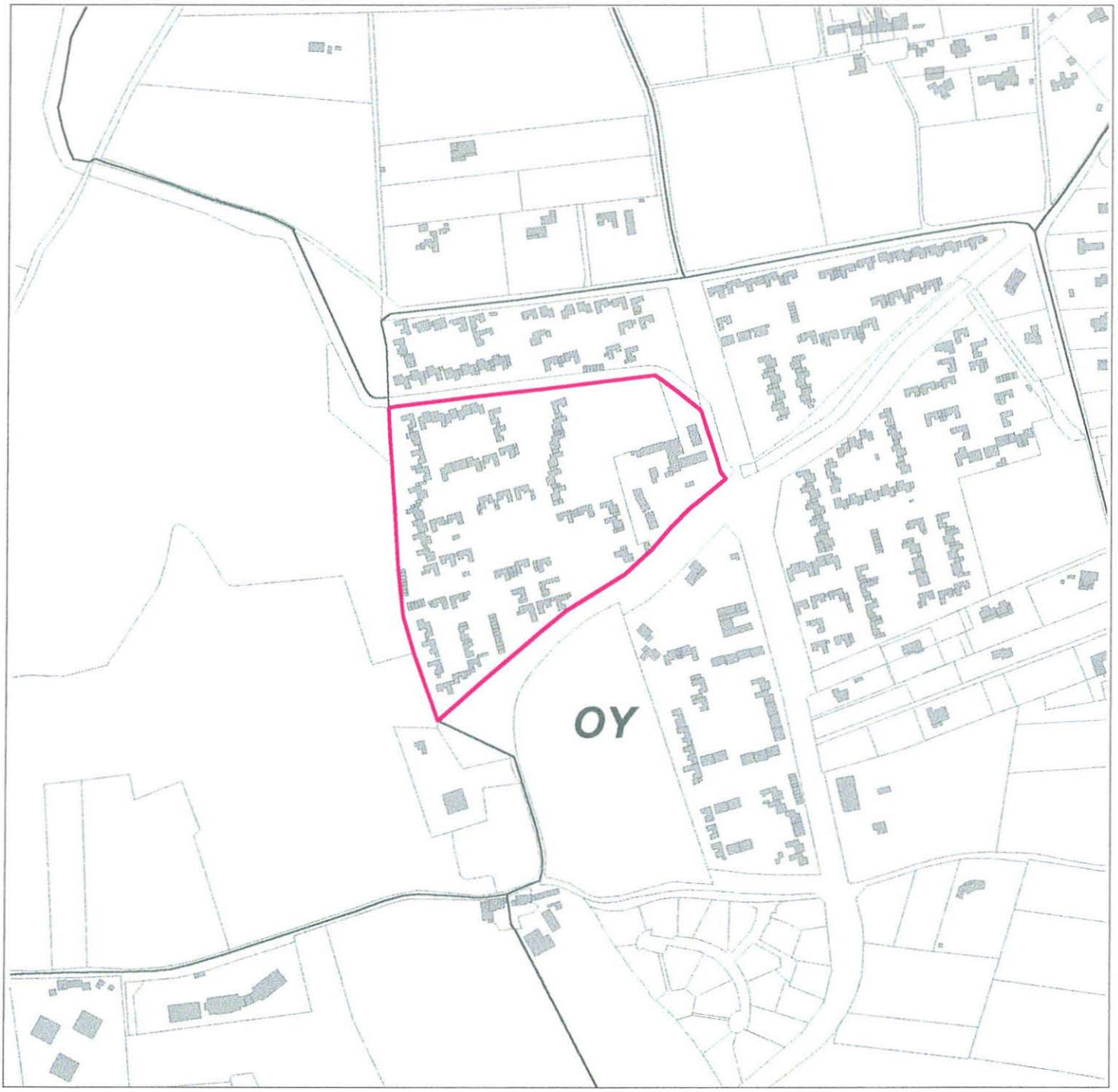

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 7 (Couteron)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C8

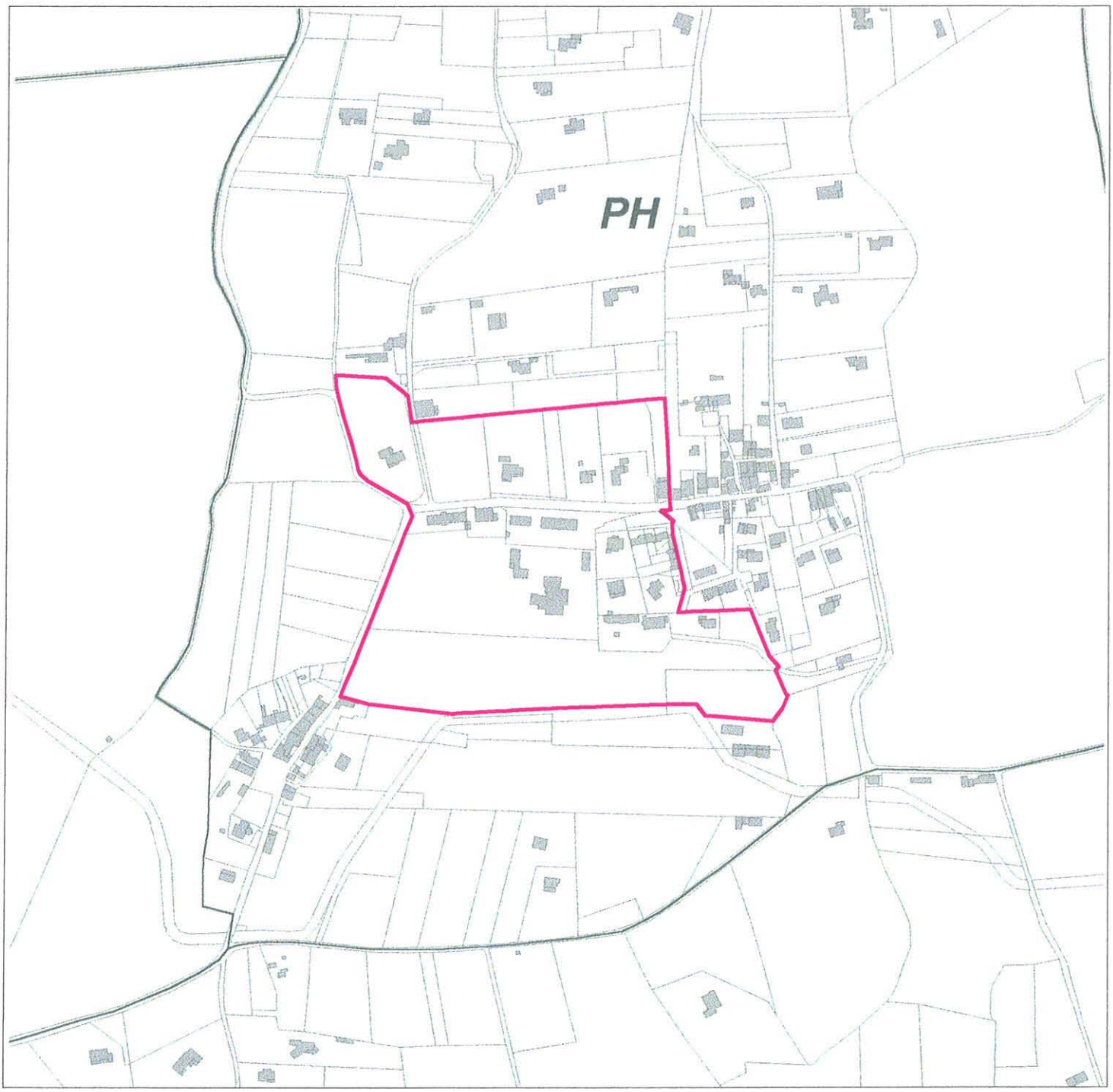

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 8 (Fontrousse)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C9

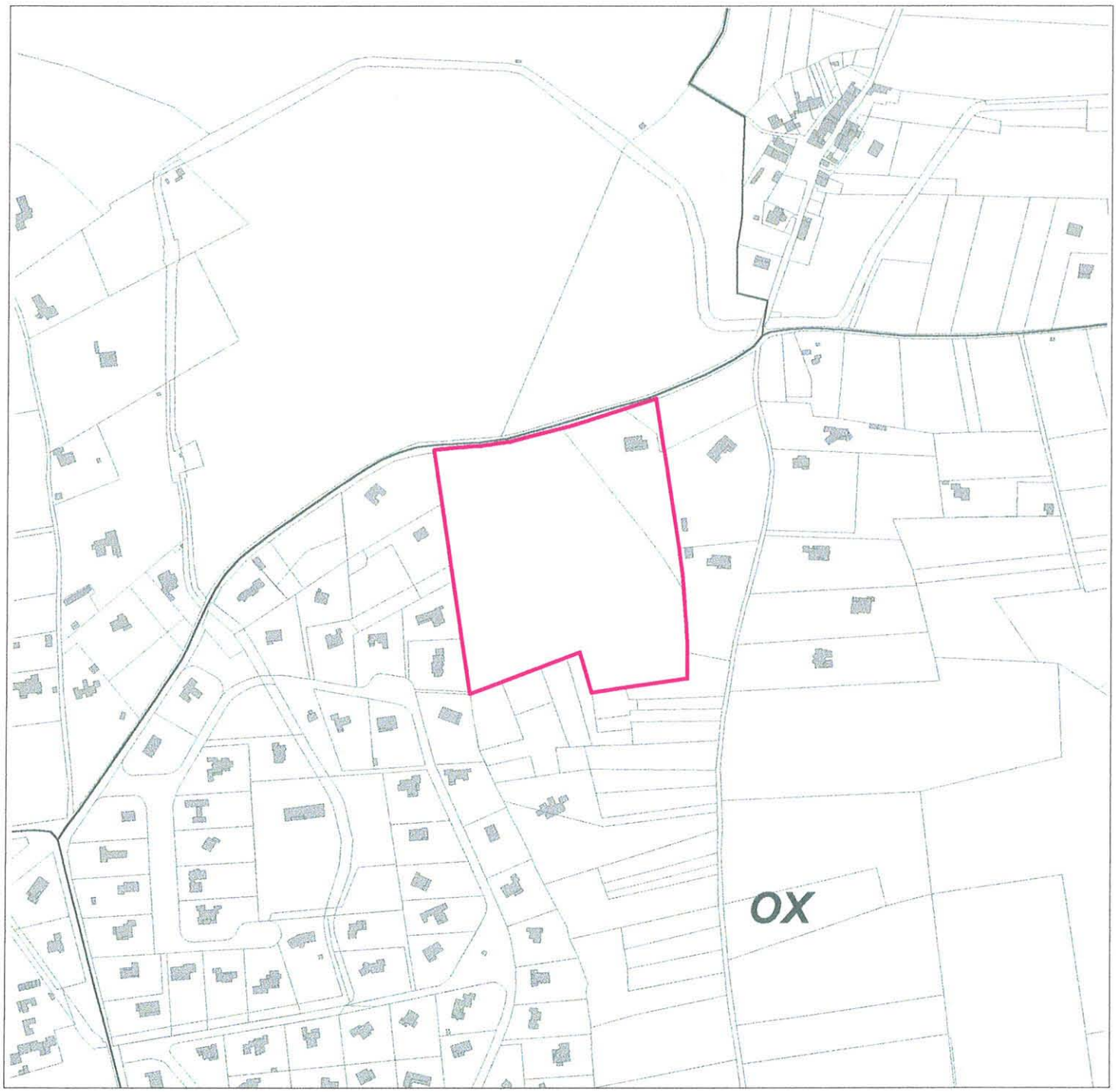

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 9 (La Calade, Puyricard)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C10

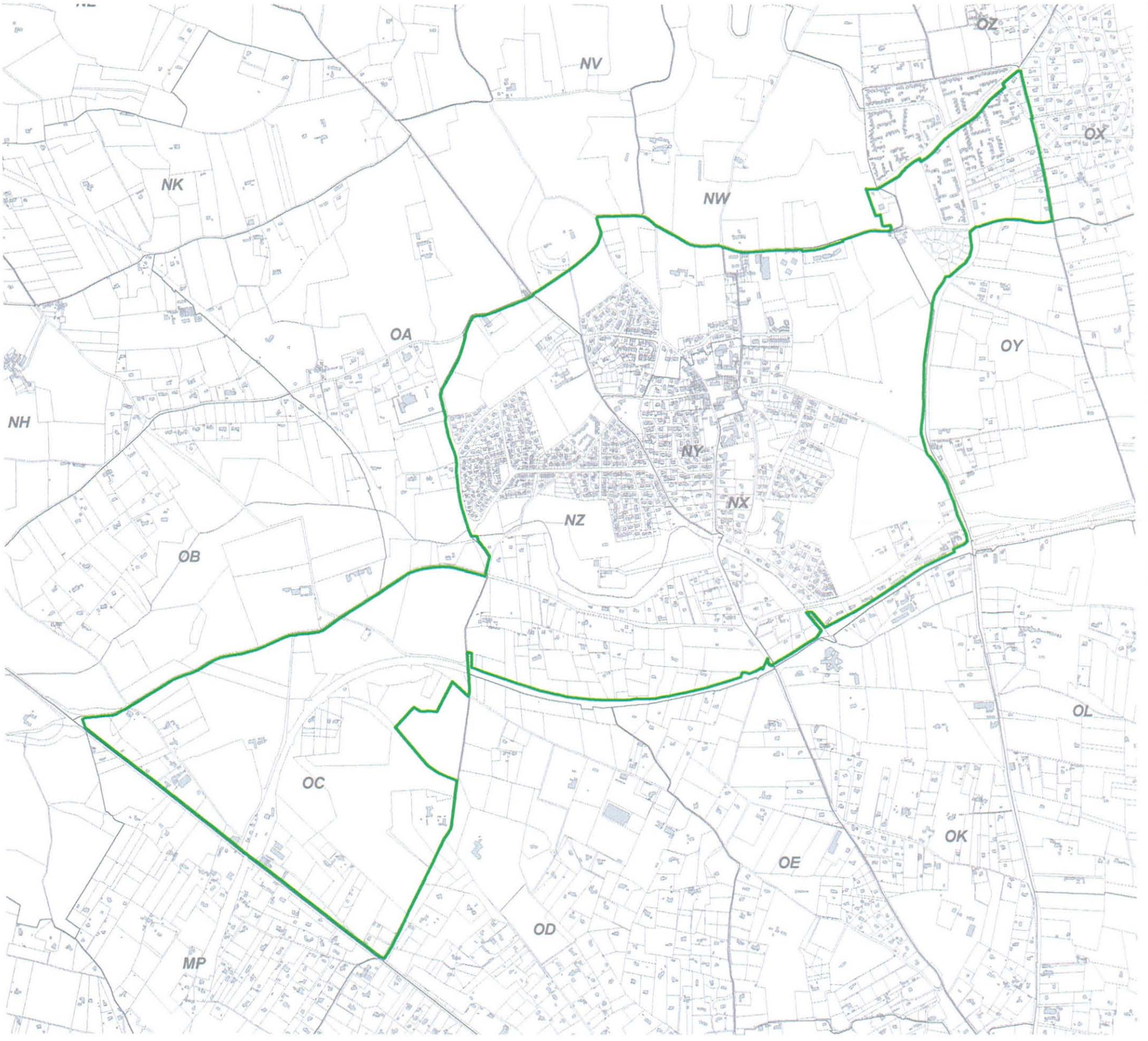

emprise de la zone de saisine avec seuil de surface > 2000 m2

Echelle 1/15 000

limite de section

limite de parcelle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 10 (Antonelle)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C11

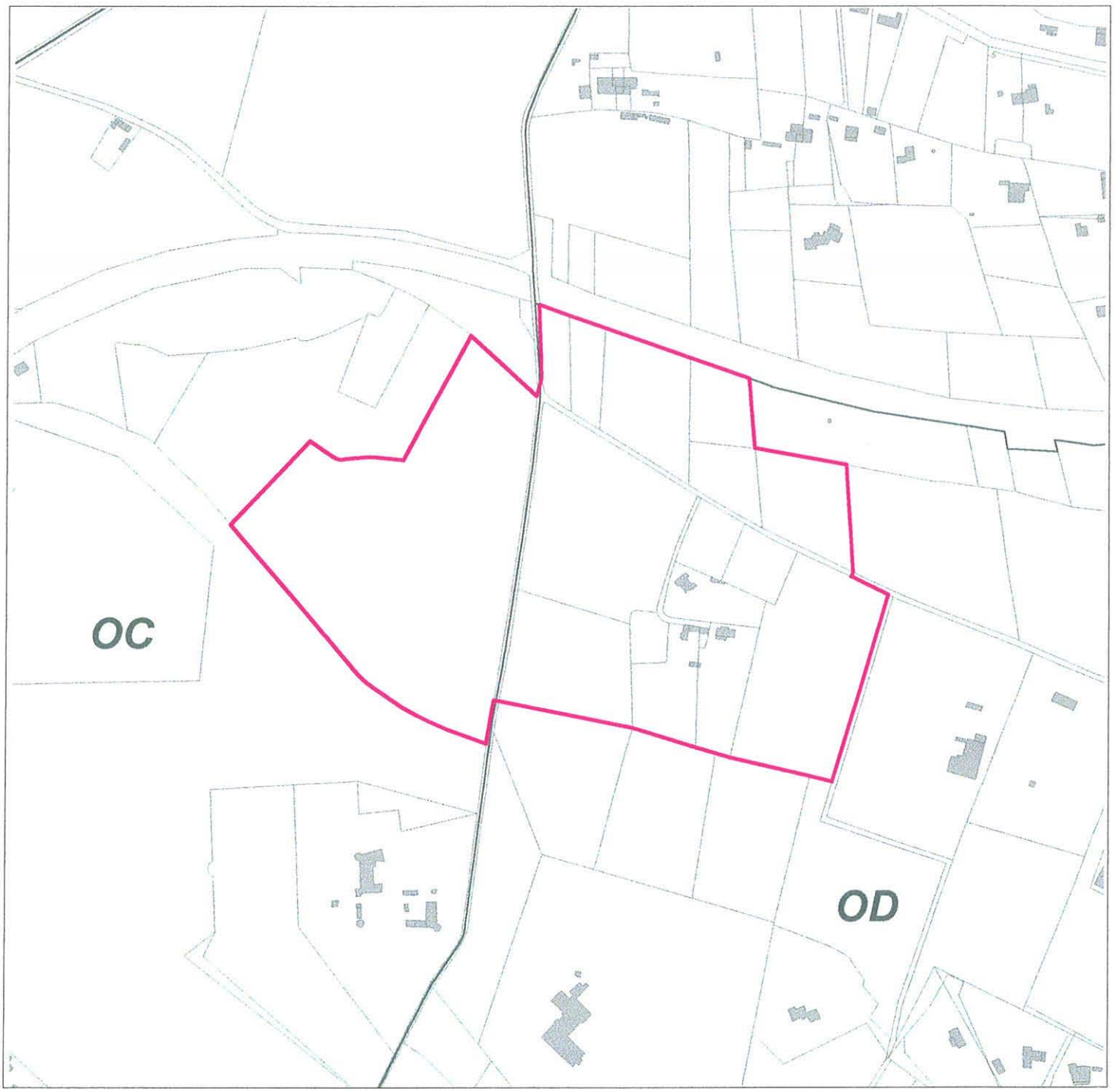

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 11 (La Bastide Forte)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C12

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 12 (Les Mourgues)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C13

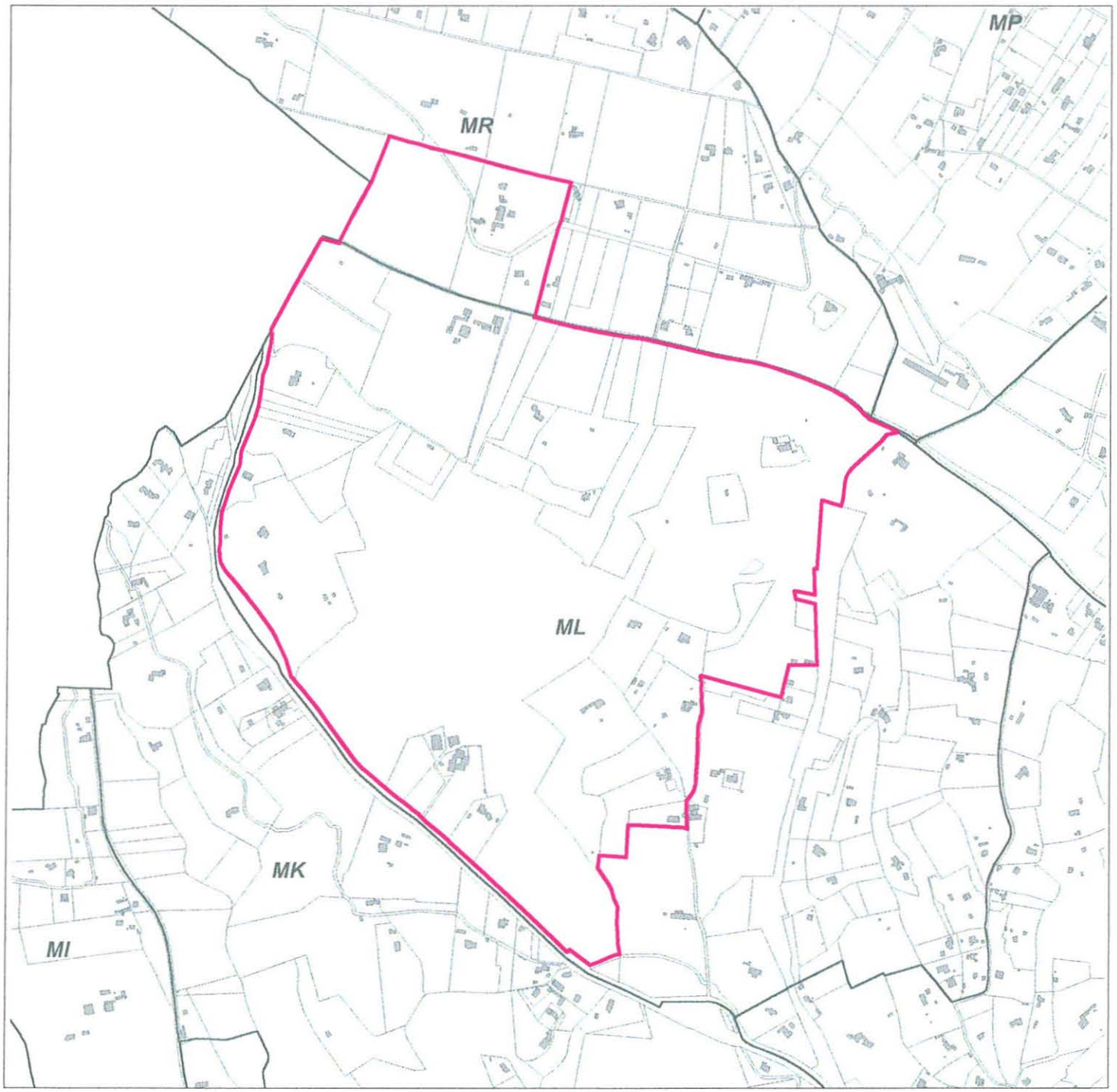

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 13 (La Mignarde, Le Cappeou)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C14

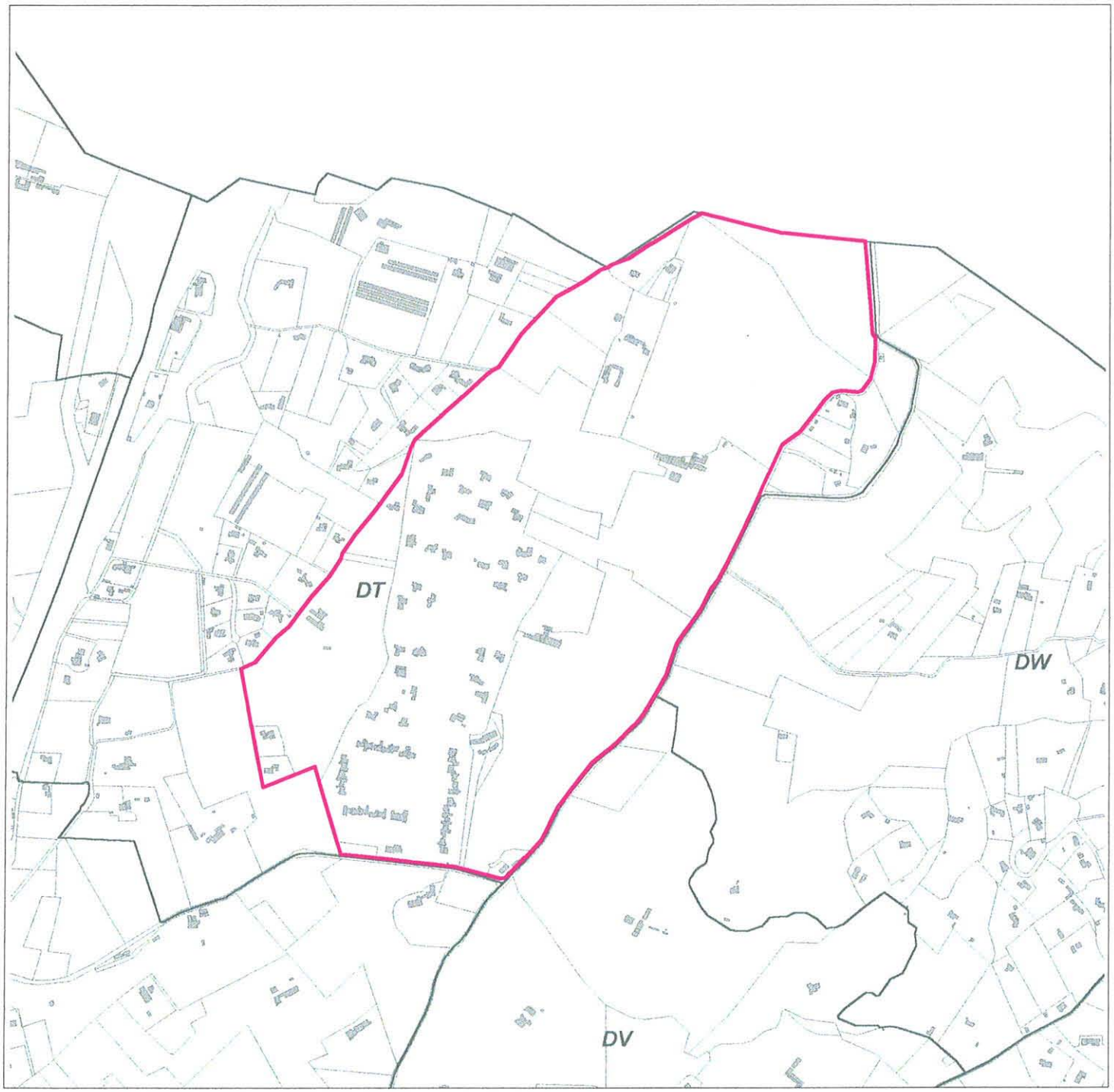

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 14 (Centre ville, Les Lauves, Aqueduc de Traconnade), partie sud

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C16

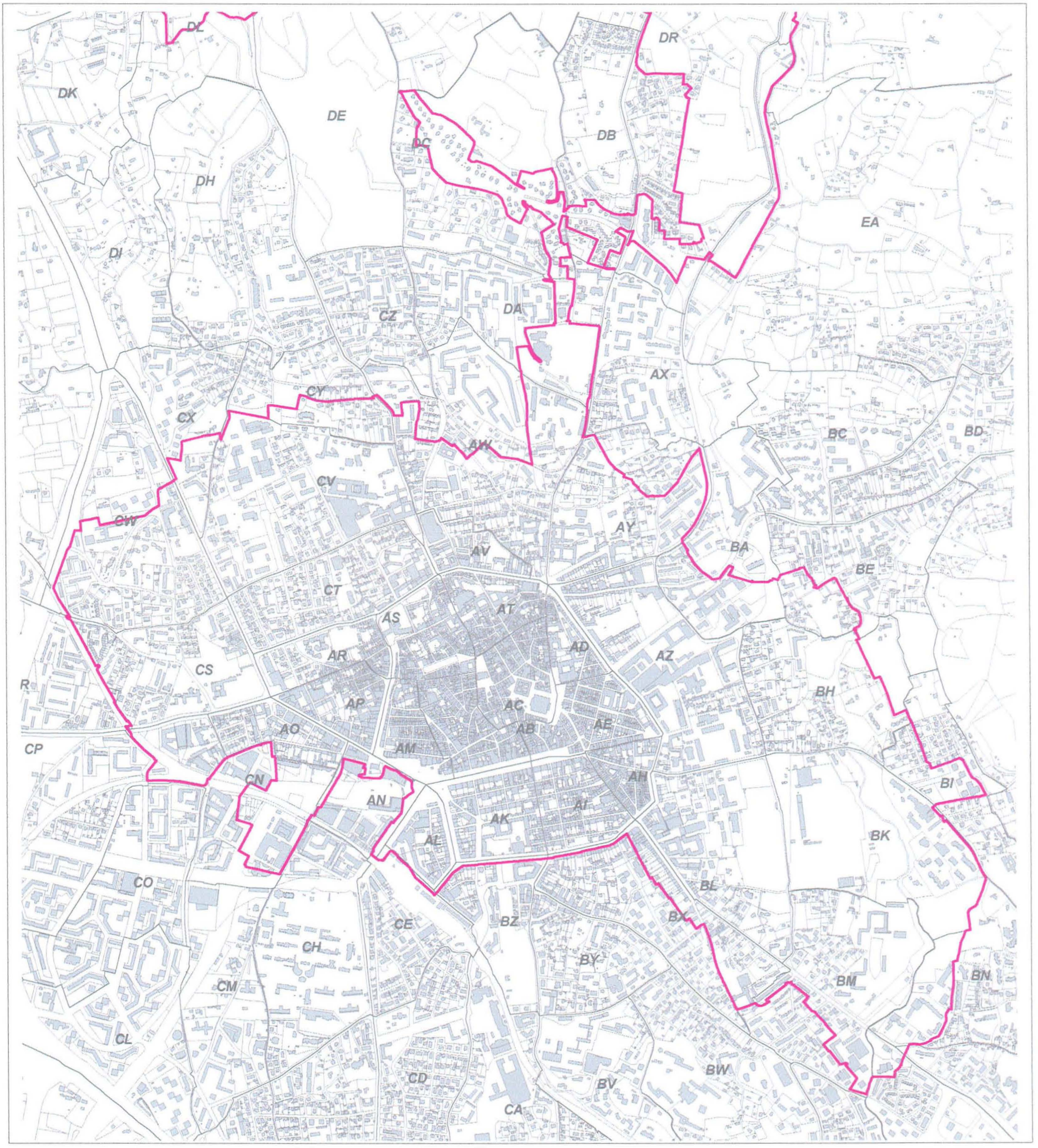

emprise de la zone de saisine

Echelle 1/12 500

limite de section

limite de parcelle

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 14 (Centre ville, Les Lauves, Aqueduc de Traconnade), partie nord

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C15

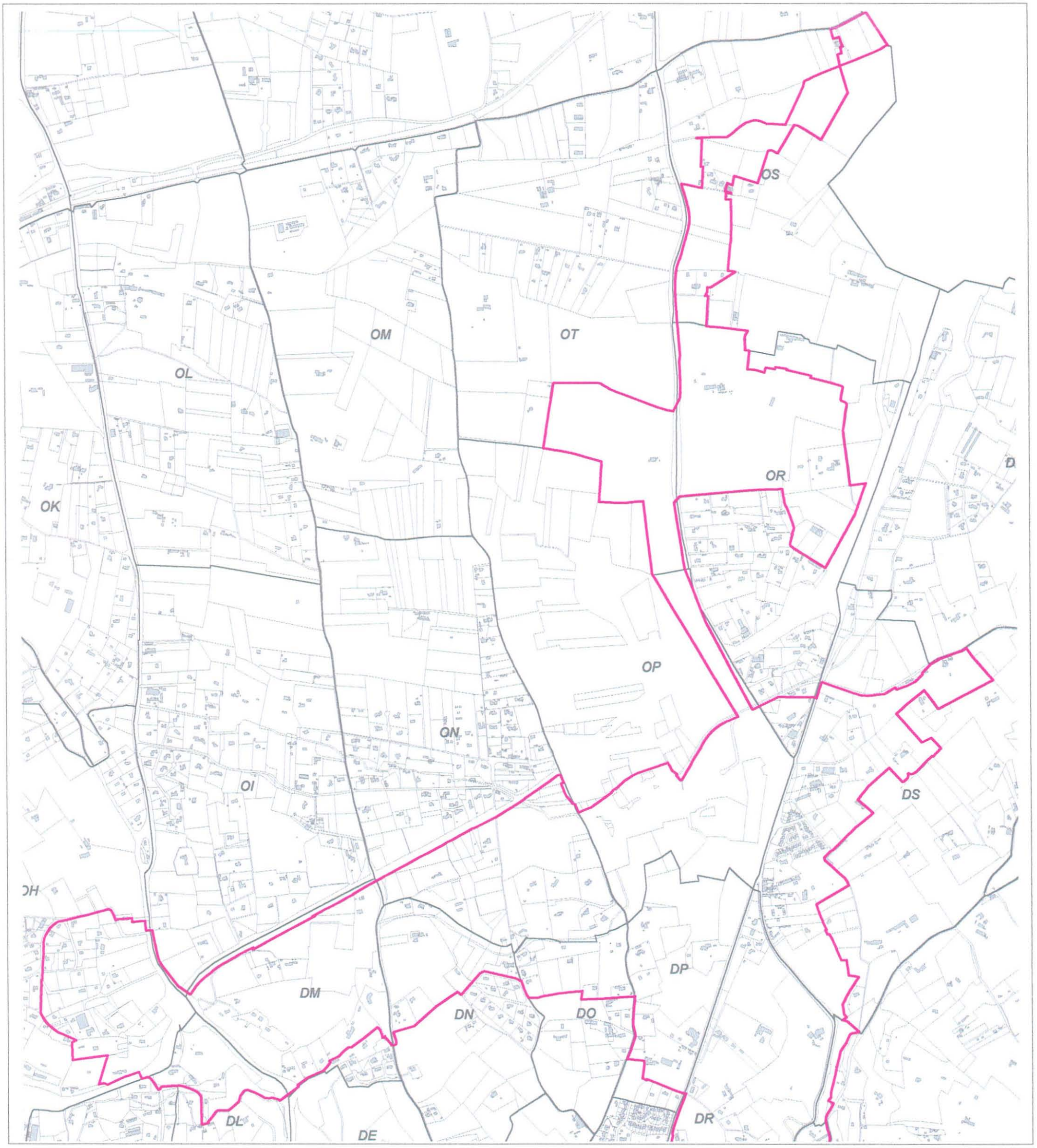

emprise de la zone de saisine

Echelle 1/ 12 500

limite de section

limite de parcelle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 15 (Saint-Mitre, Ravanas)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C17

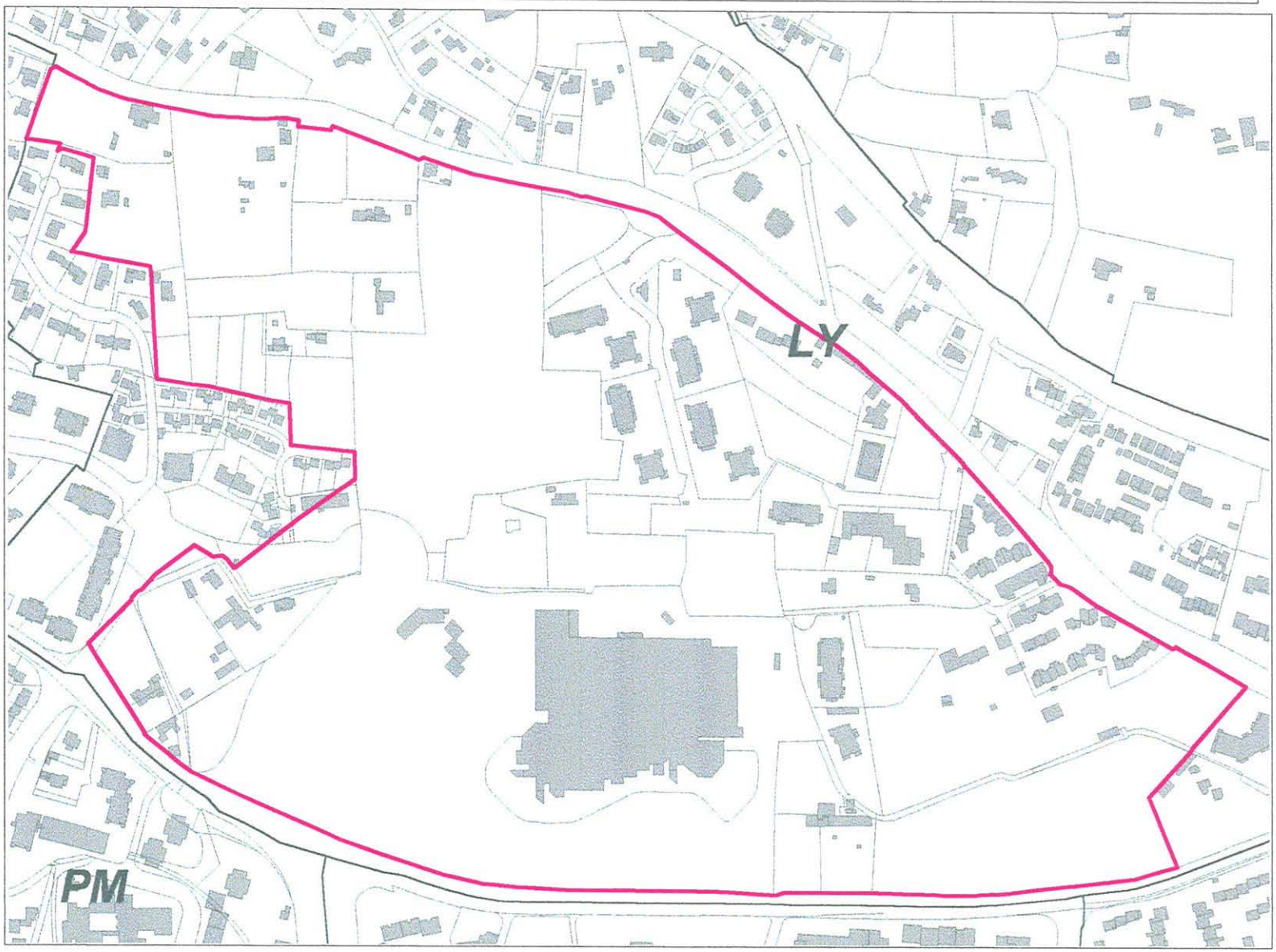

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 16 (Le Pigonnet)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C18

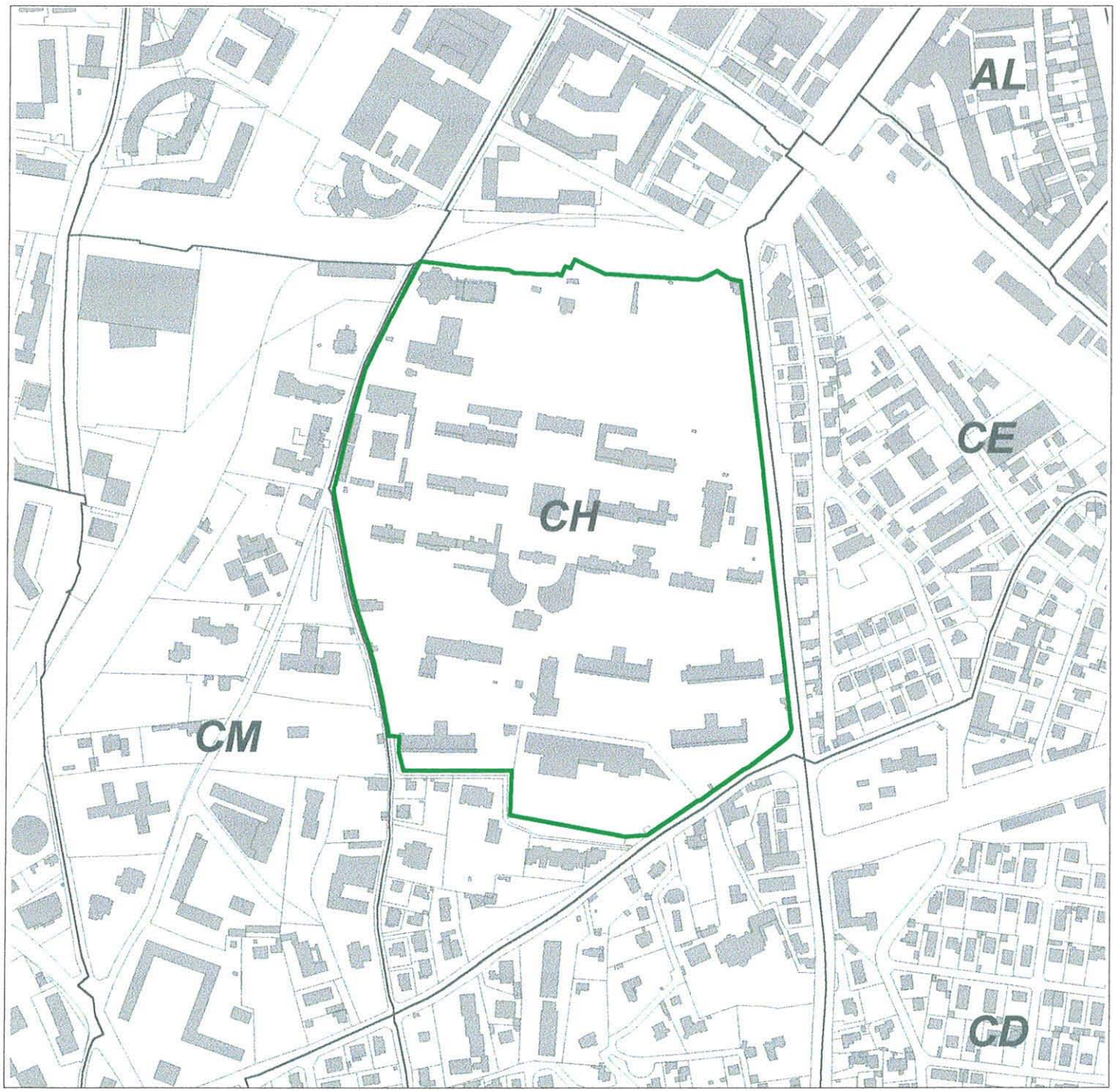

emprise de la zone de saisine avec seuil de surface > 2000 m2

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 17 (Pont de l'Arc)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C19

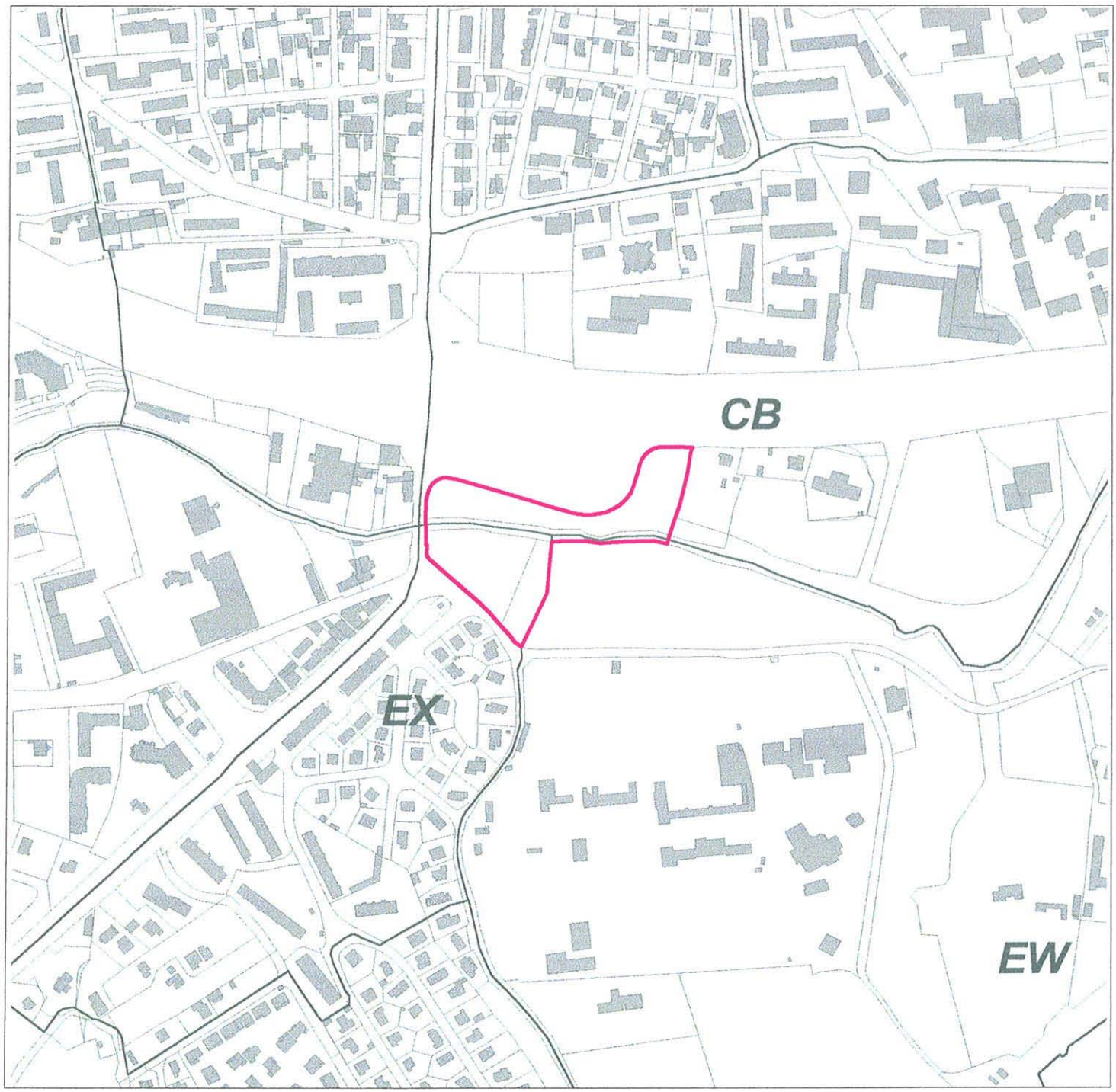

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 18 (Parade, Beauvalle)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C20

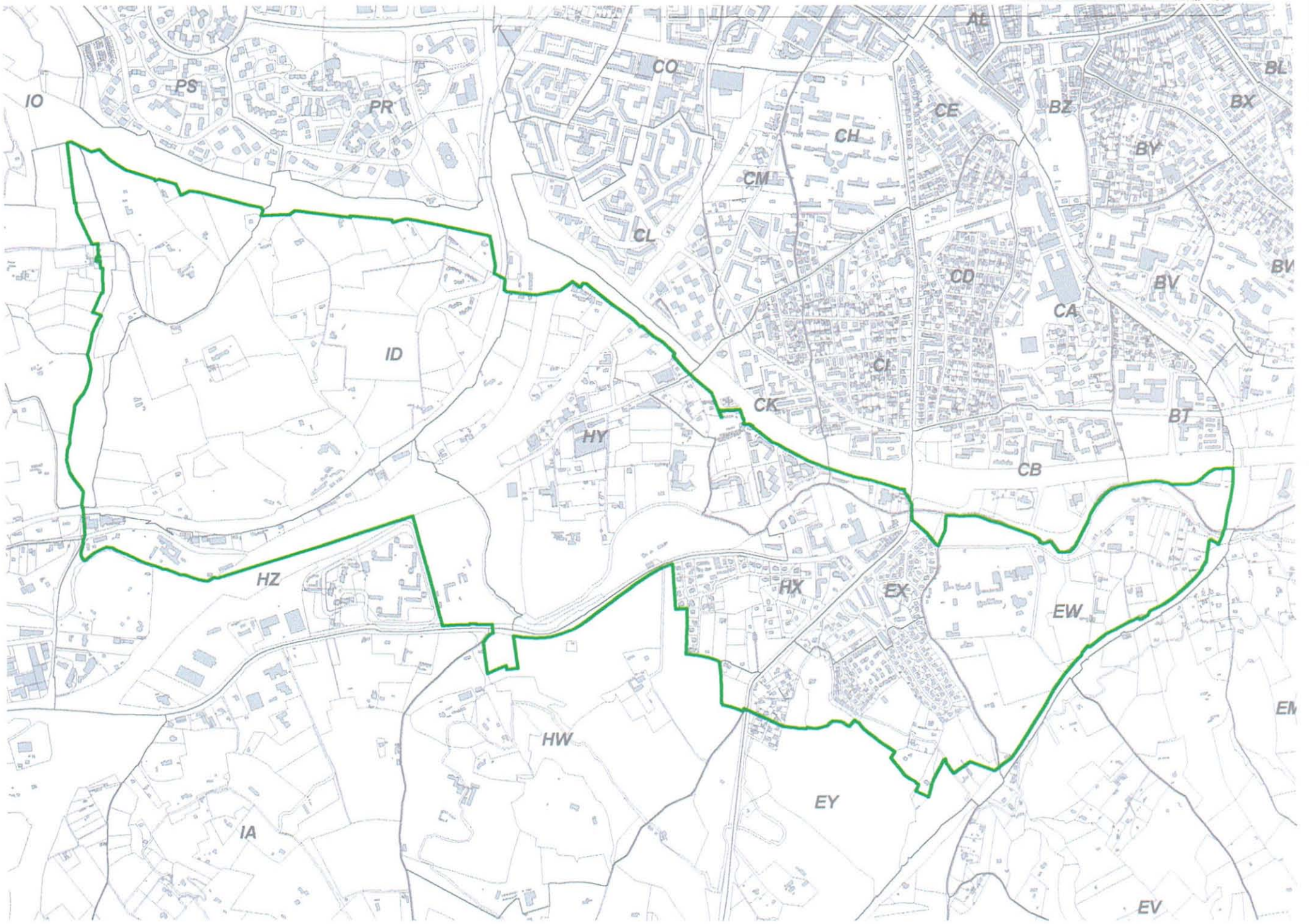

emprise de la zone de saisine avec seuil de surface > 2000 m2

Echelle 1/15 000

limite de section

limite de parcelle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 19 (La Félicité)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C21

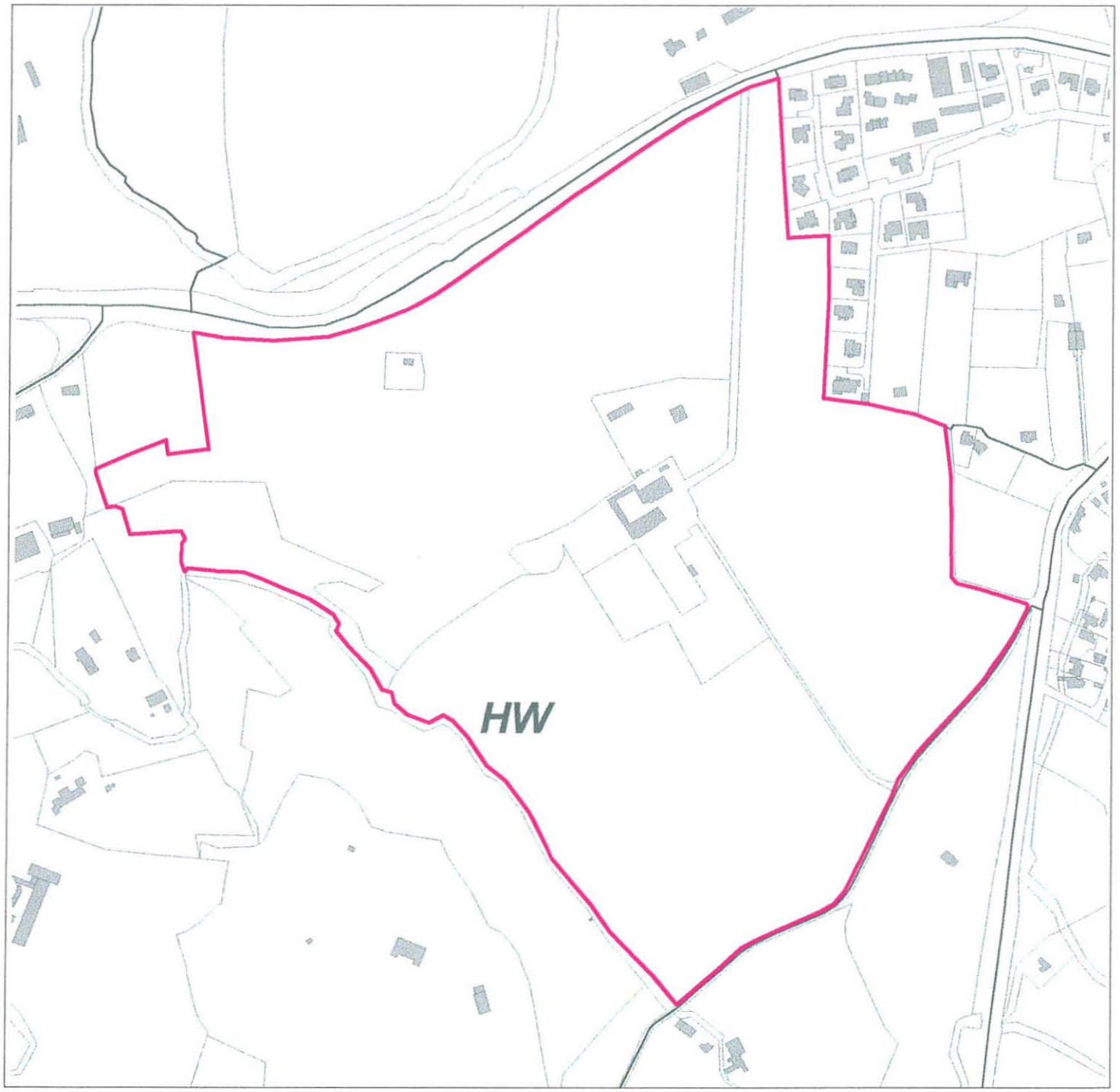

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 20 (La Blaque-ouest)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C22

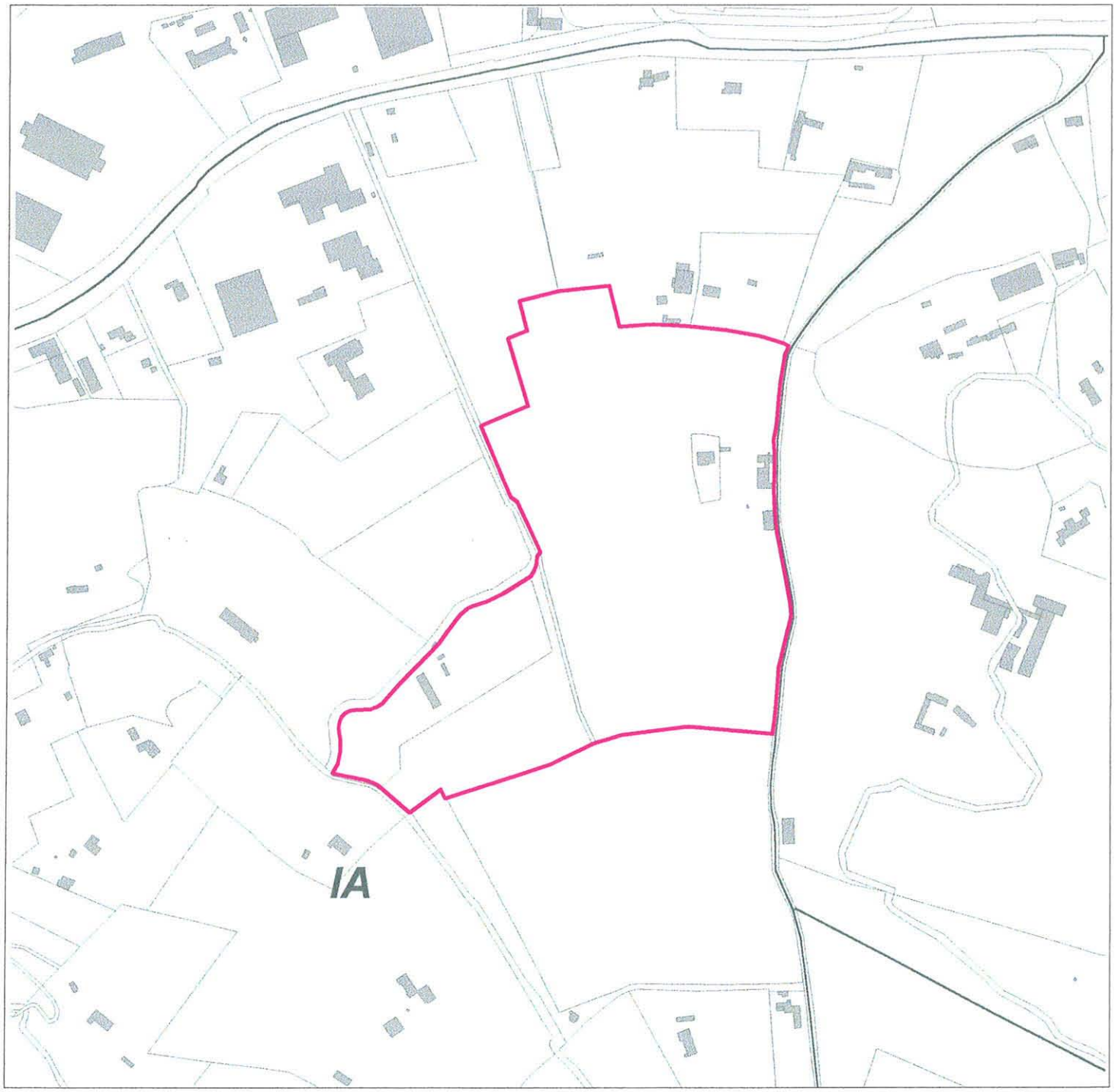

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 21 (La Blaque sud-ouest)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C23

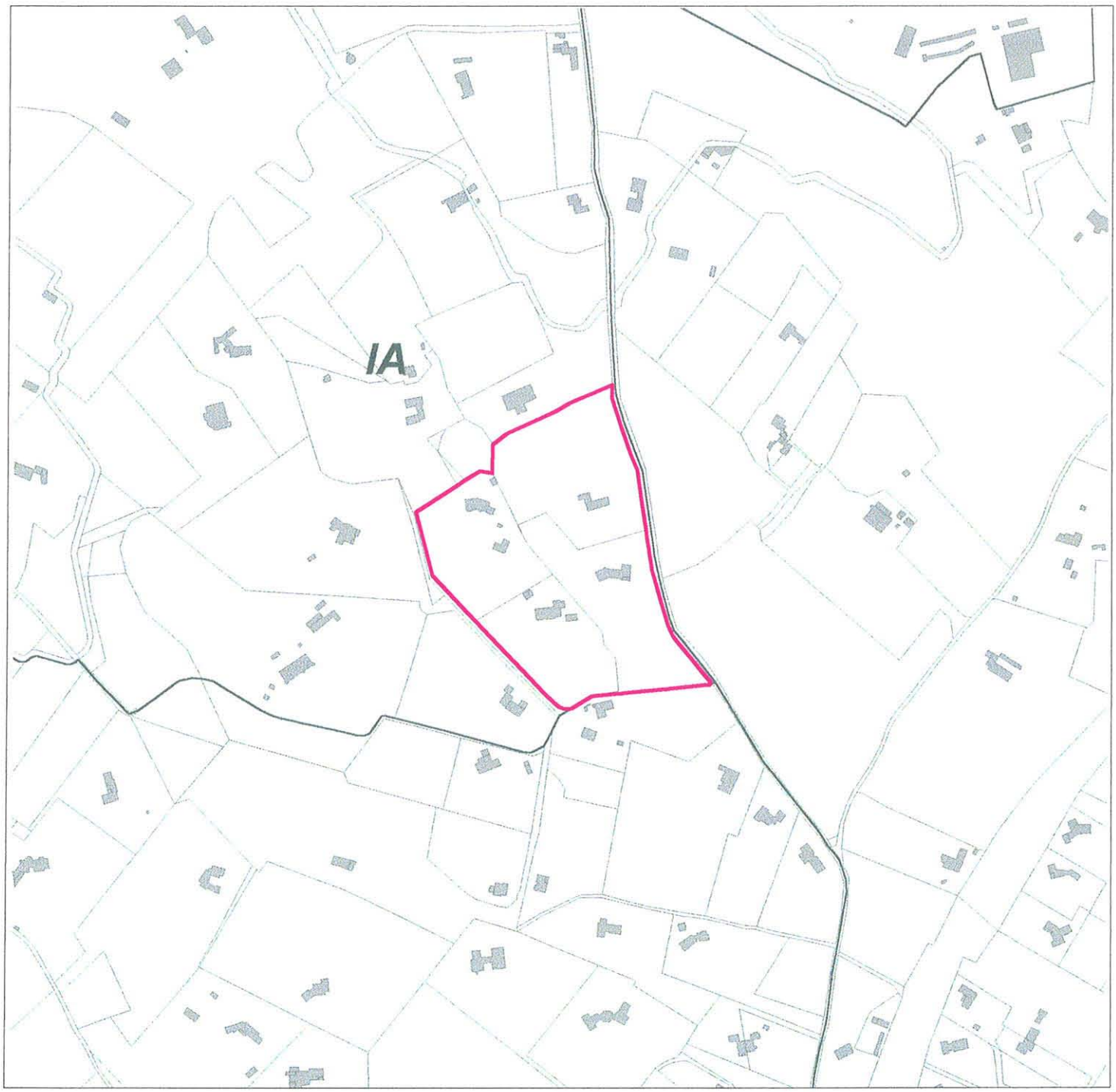

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 22 (Luynes, Saint-Jean)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C24

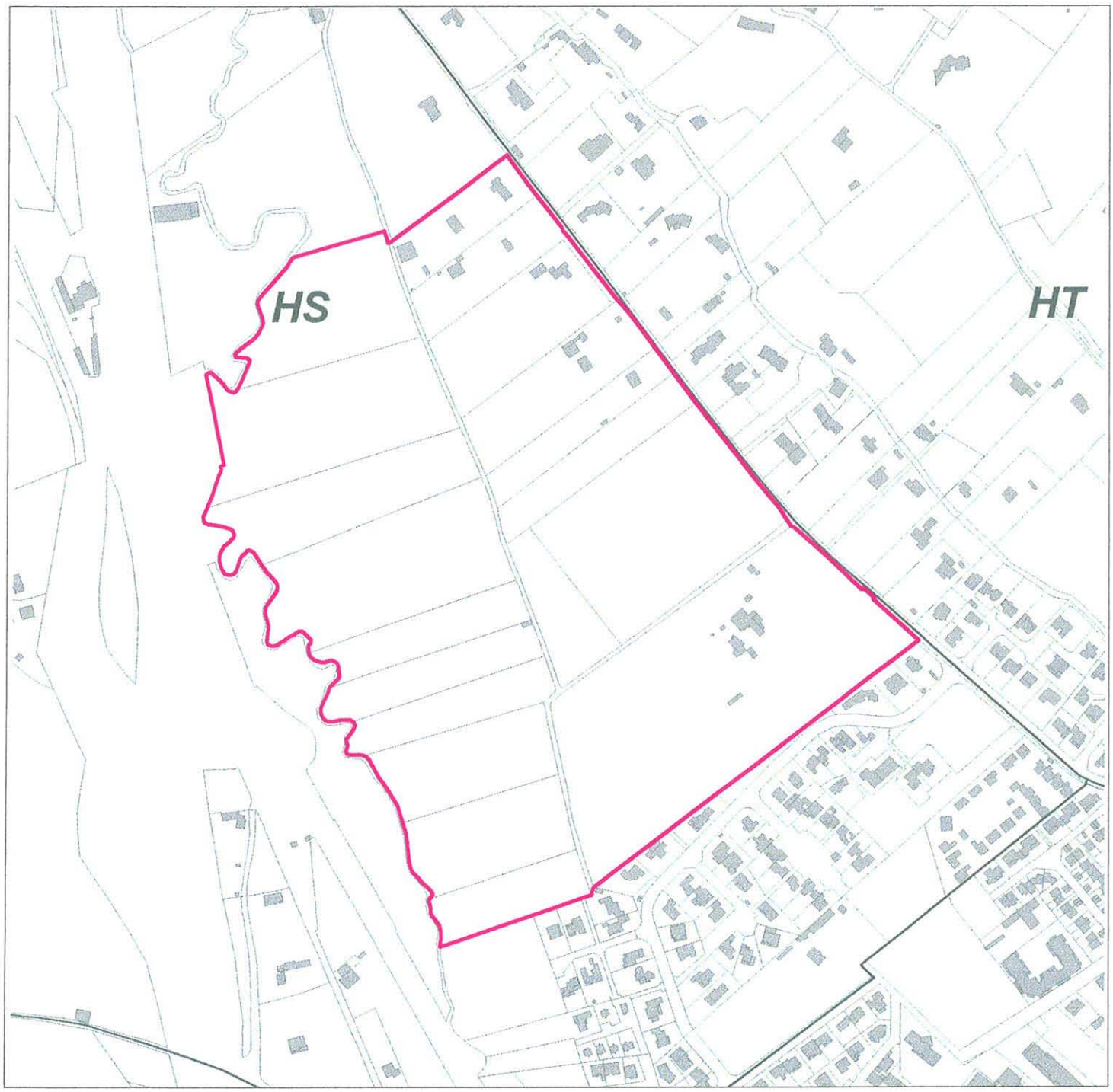

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 23 (Luynes, Saint-Martin)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C25

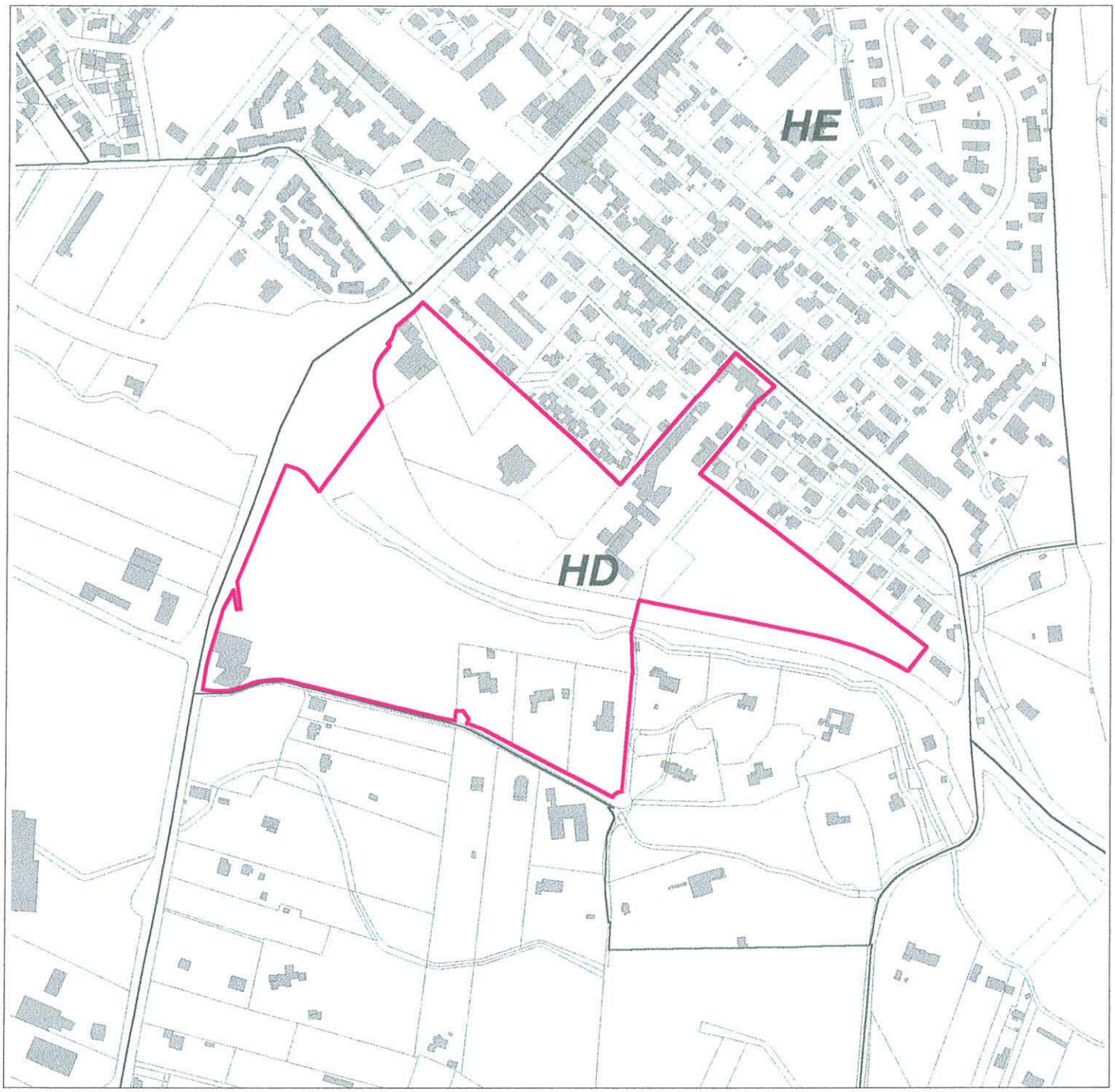

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 24 (Rampelin, Les Trois Pigeons)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C26

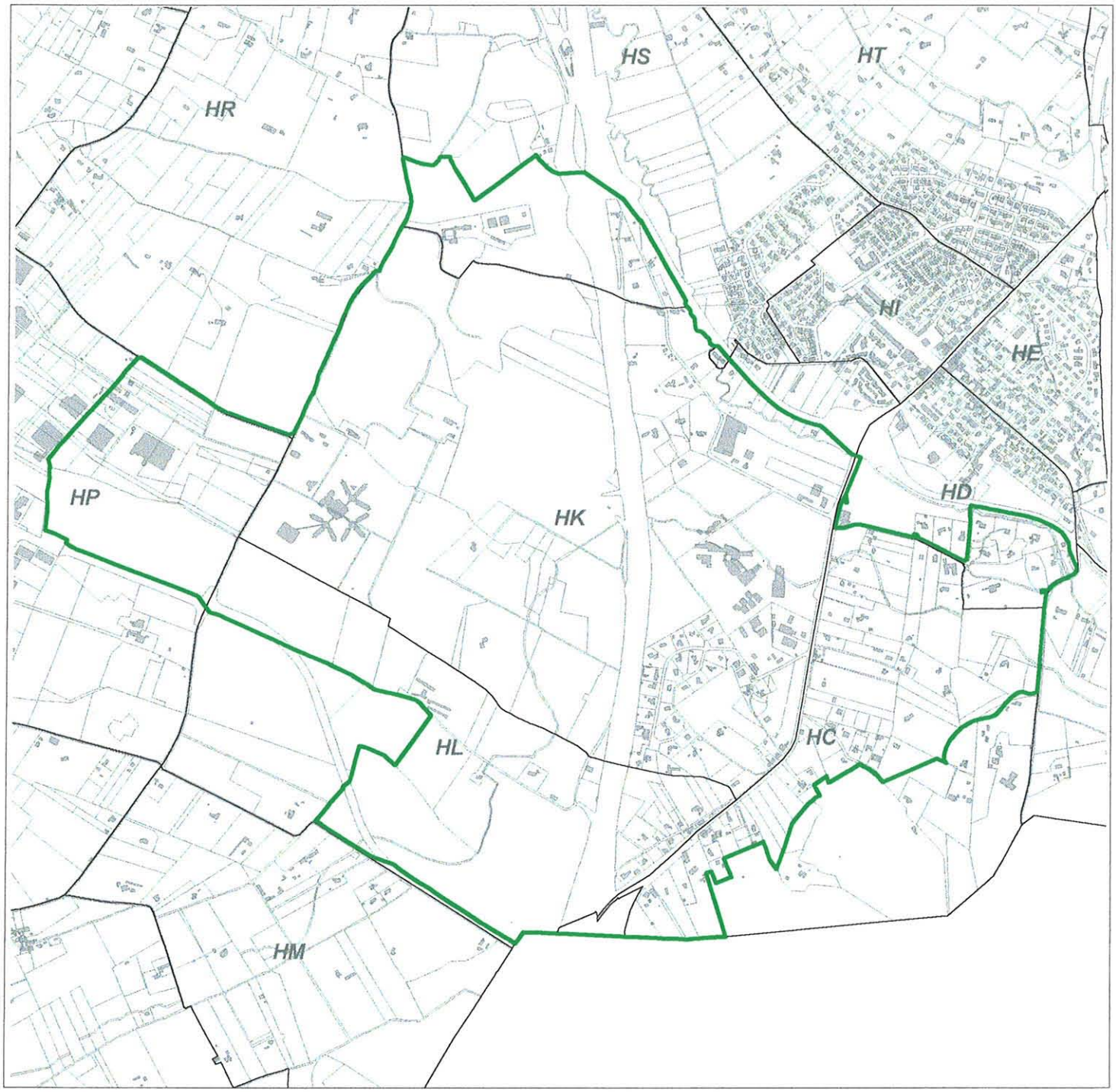

emprise de la zone de saisine avec seuil de surface > 4000 m2

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/16 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 25 (Saint-Hilaire)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C27

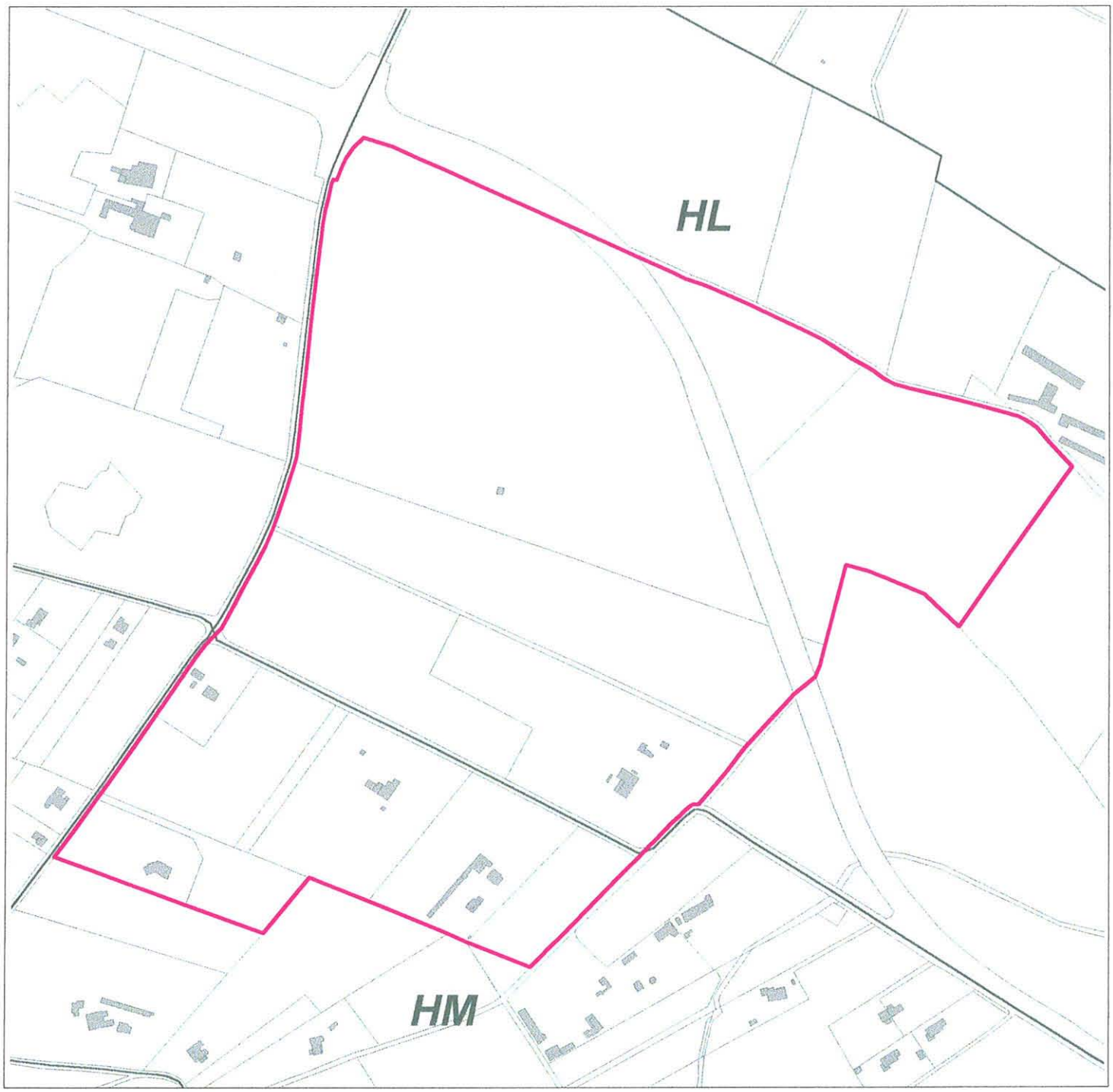

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 26 (Robert)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C28

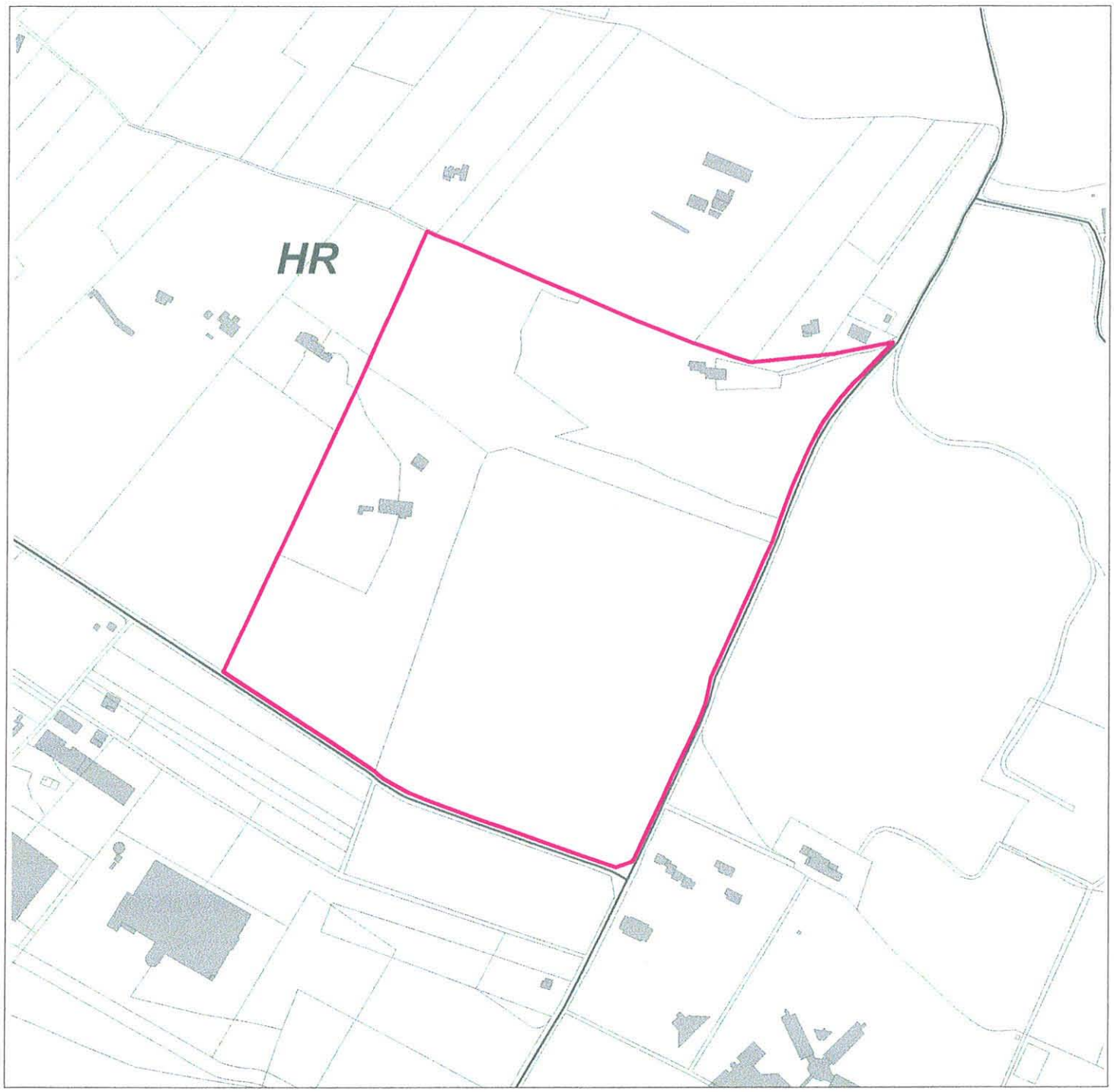

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 27 (Loqui)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C29

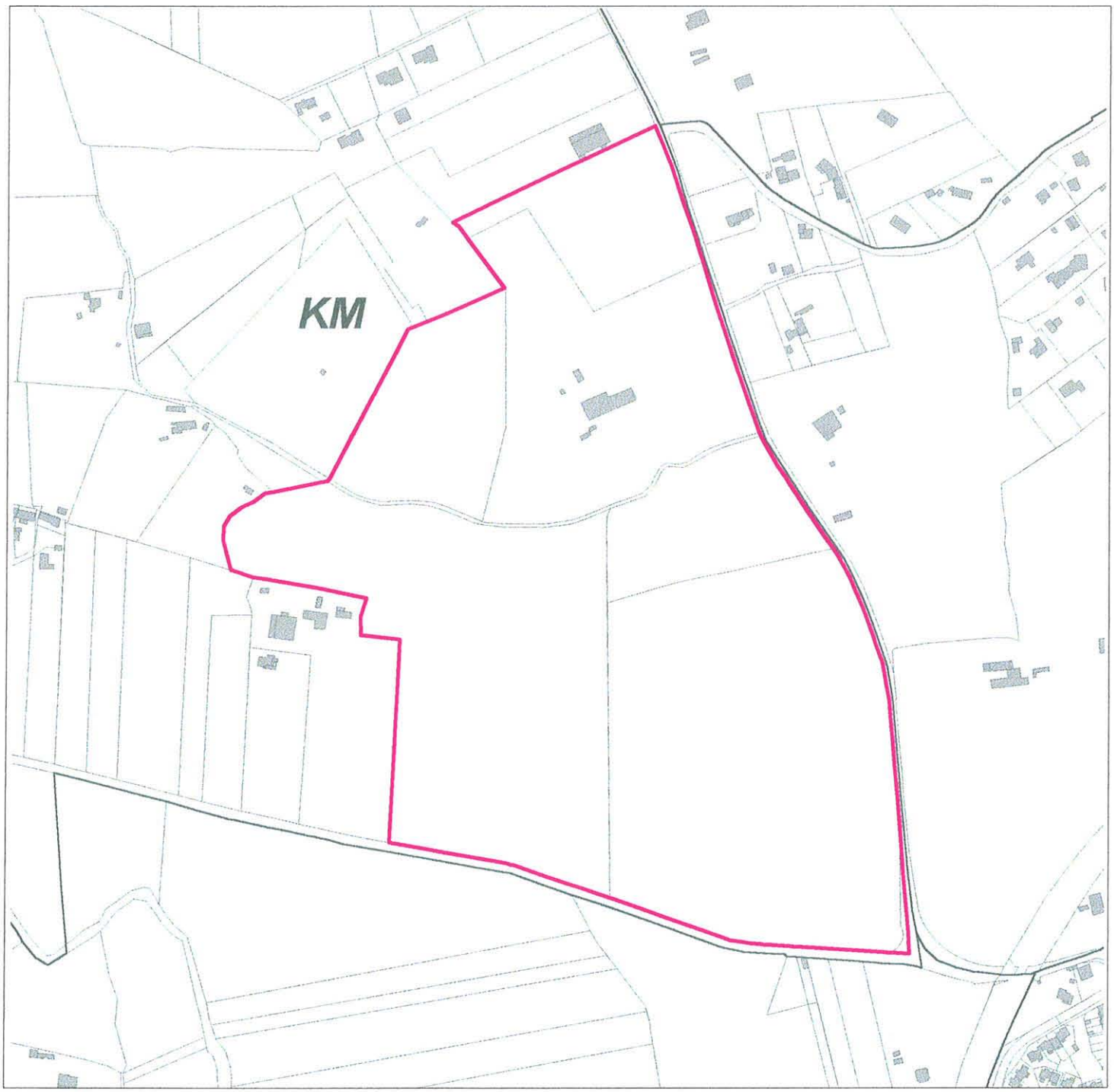

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 28 (Plan d'Aillane)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C30

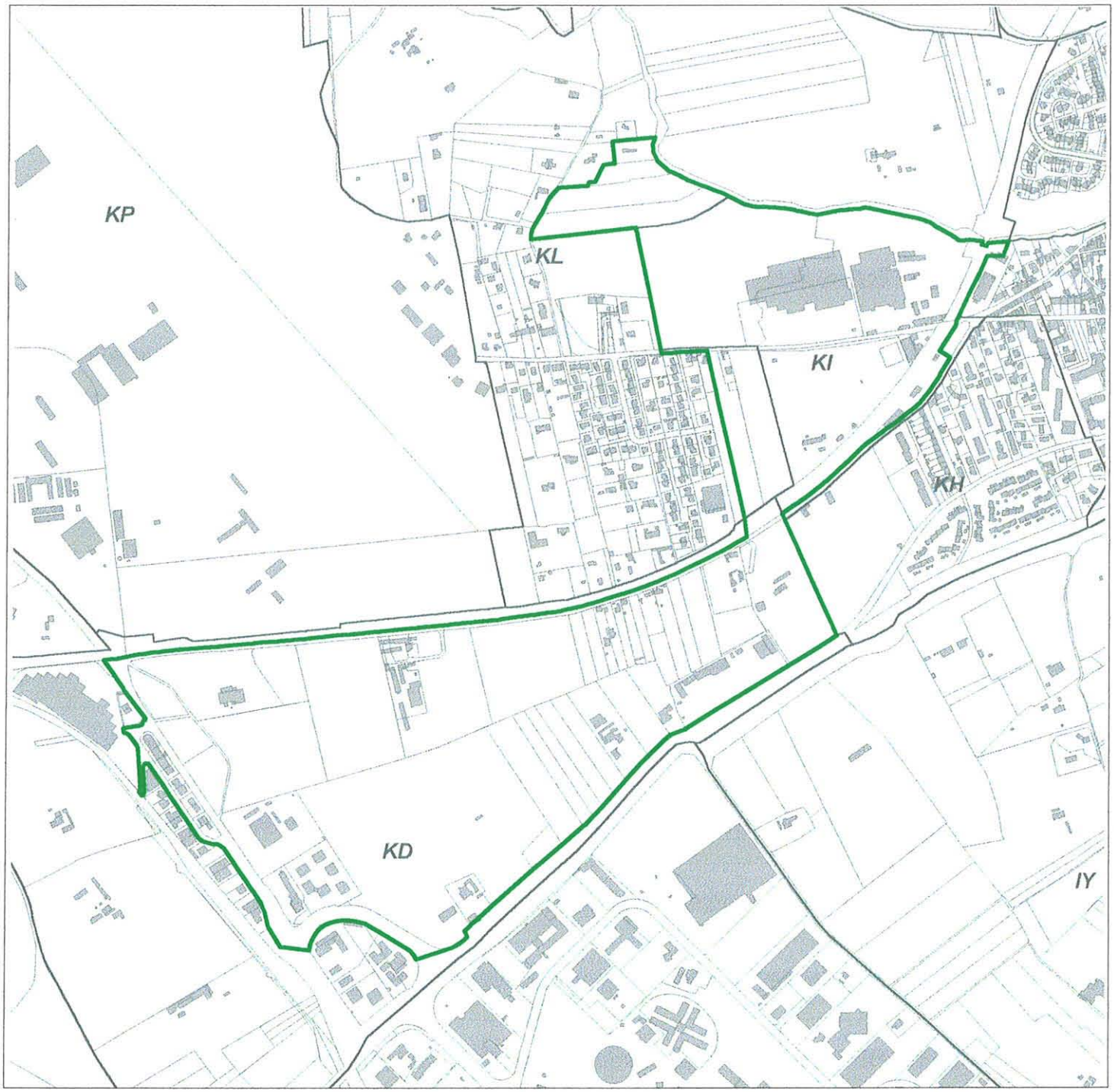

emprise de la zone de saisine avec seuil de surface > 4000 m2

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 29 (La Gremeuse, La Grande Duranne)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C31

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 30 (La Valette, Saint-Pons)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C32

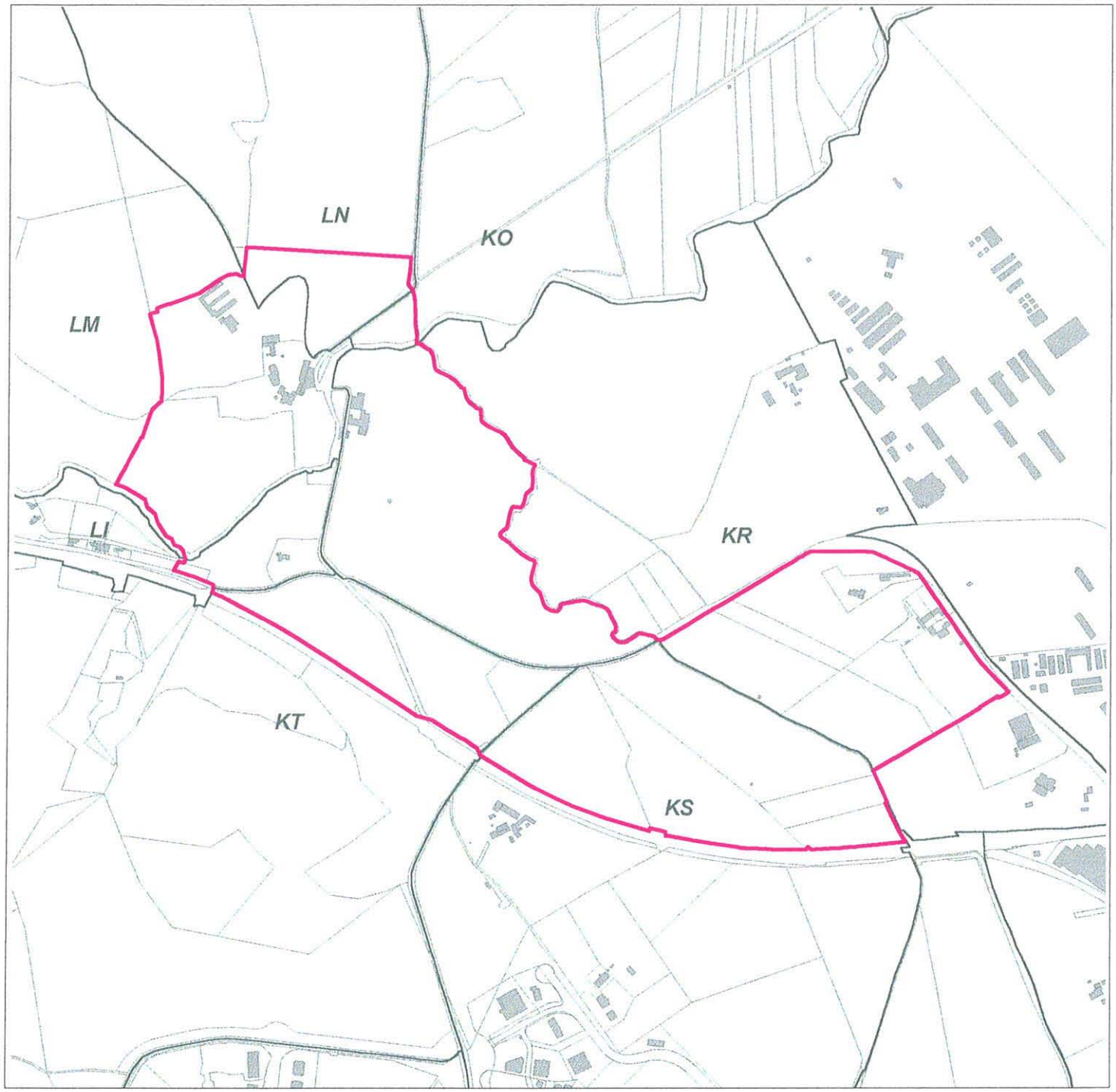

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 31 (Saint-Pons)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C33

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 32 (Clos Marie-Louise)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C34

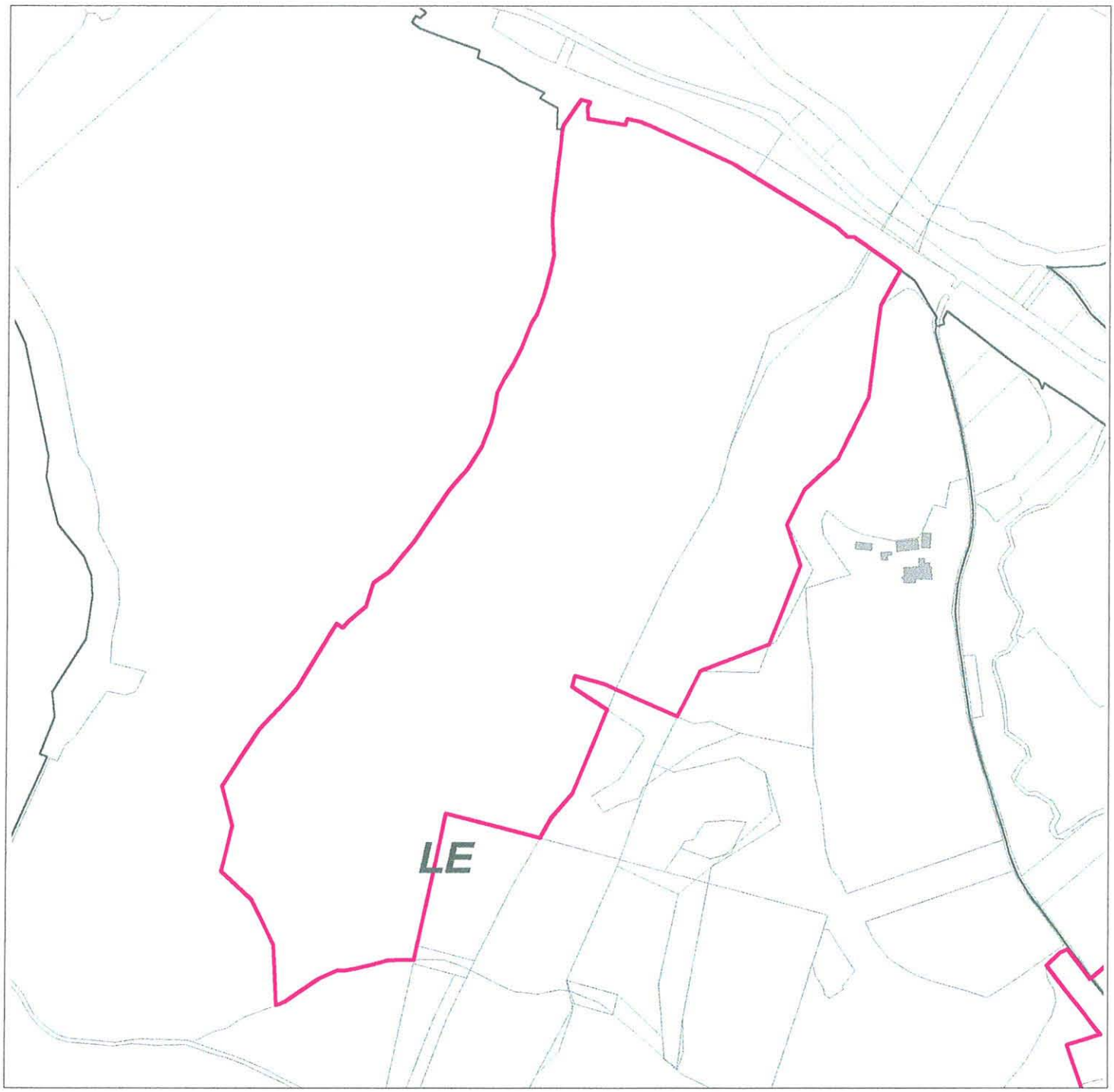

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 33 (Meynes)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C35

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 34 (La Mérindole)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C36

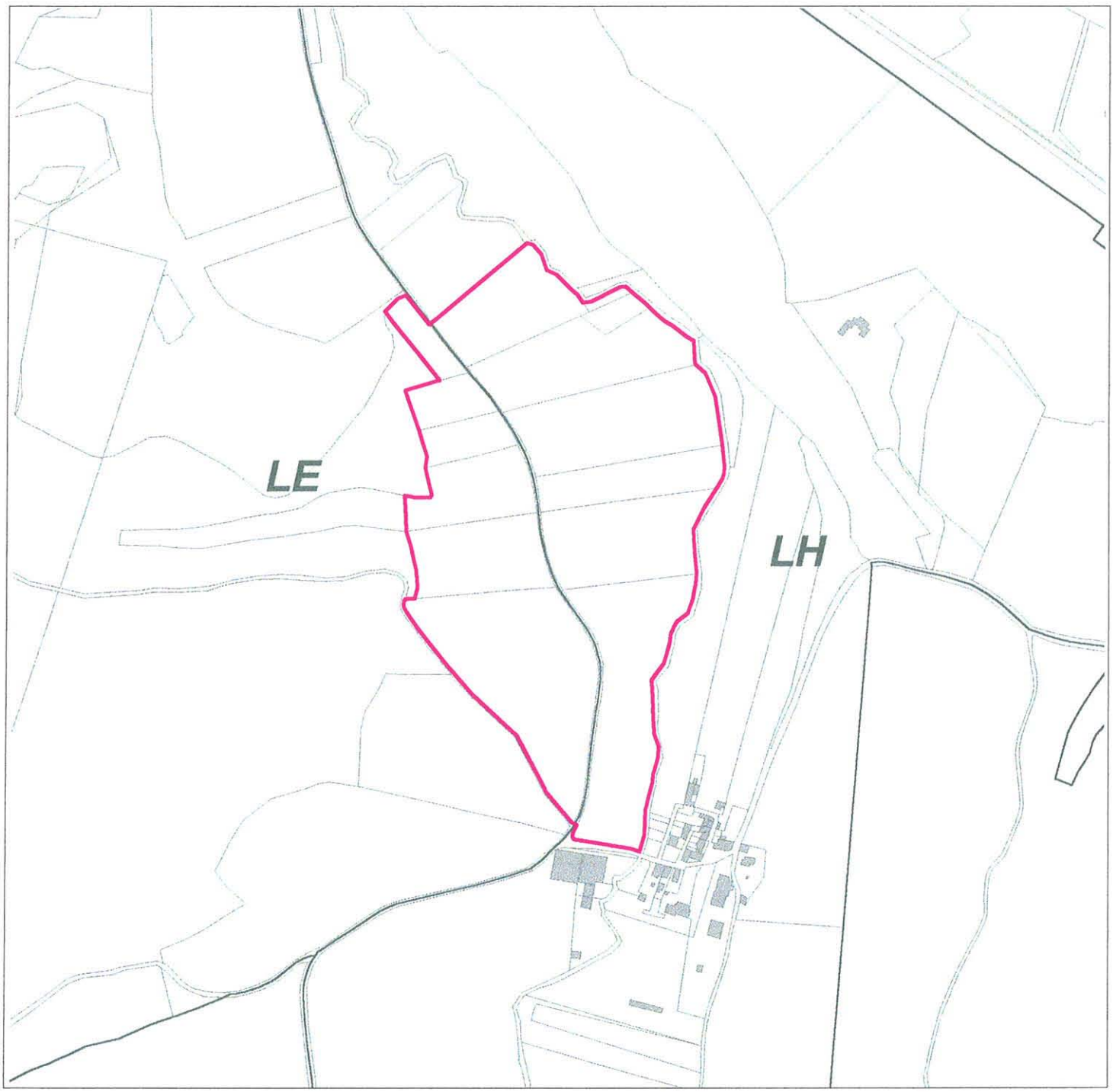

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/5 000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE

Bouches-du-Rhône, Aix-en-Provence : extrait cadastral, zone 35 (Abri des Pins)

Arrêté n°13001-2003 pièce annexe n°13001-C37

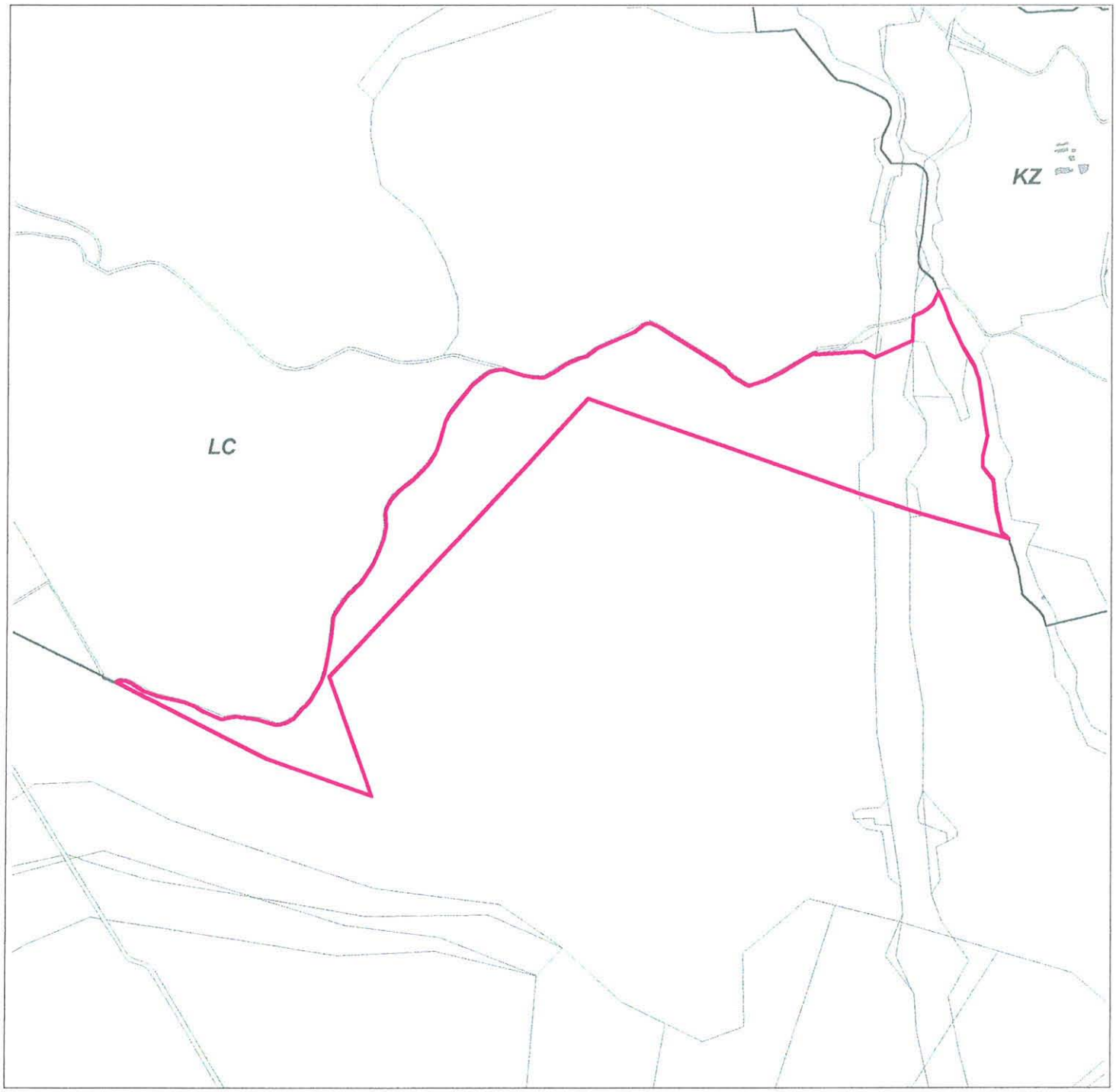

emprise de la zone de saisine

limite de section

limite de parcelle

Echelle 1/10 000